

6211-24-098

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme MIREILLE PAUL, présidente**
 Mme STELLA LENEY, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET DE CONSTRUCTION DU PARC ÉOLIEN DE GROSSE-ÎLE DANS LA
COMMUNAUTÉ MARITIME DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 12 février à 13 h 30
Salle communautaire de Cap-aux-Meules

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 12 FÉVRIER 2026

MOT DE LA PRÉSIDENTE 1

PÉRIODE DE QUESTIONS

QUESTIONS DE LA COMMISSION 17

Mme LUCIE D'AMOURS 26

Mme HÉLÈNE CHEVRIER..... 36

QUESTIONS DE LA COMMISSION 40

M. JEAN-PAUL ROY (par téléphone) 48

QUESTIONS DE LA COMMISSION 53

PAUSE

REPRISE

QUESTIONS DE LA COMMISSION 59

REGROUPEMENT VIGILANCE ÉNERGIE QUÉBEC

Mme Louise Morand (par téléphone) 69

QUESTIONS DE LA COMMISSION 78

Mme SYLVIE LEBLANC (par téléphone) 94

Mme LUCIE D'AMOURS 110

QUESTIONS DE LA COMMISSION 113

MOT DE LA FIN 116

AJOURNEMENT

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2026

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Bienvenue à cette troisième séance de l'audience publique sur le Projet de construction du parc éolien de Grosse-Île.

10 Puisque nous avons reçu des demandes d'obtenir l'information en anglais, nous allons débiter en français, et fournir les explications en anglais par la suite.

Welcome to this third session of the public hearing on the Grosse Île Wind Farm Project.

15 *Since we have received requests for information in English, we will provide information for the different sections in French first, followed by English.*

D'abord, je souhaite vérifier si le représentant de l'initiateur du projet a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance.

20 *I would like to check if the proponent's representative has submitted any new documents since the last meeting.*

Monsieur Leblanc?

25 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

30 Oui. Bonjour, Madame Paul. Jean-Michel Leblanc pour l'initiateur. Donc, nous avons déposé des documents depuis la dernière séance. Donc, tout d'abord, les documents qui ont été présentés hier soir lors de la séance, donc la carte des emplacements des éoliennes ainsi que la carte des limites de retrait et des marges de sécurité à l'horizon 2050-2060.

35 Nous avons également déposé, pour répondre à une demande de la commission, des exemples d'installation de palplanches et un schéma technique qui montre la position des palplanches sur nos fondations.

40 Et un complément d'information également qui a été déposé par notre partenaire de l'Alliance de l'Est sur une question de Jean-Paul Roy sur le montant par RFU. D'ailleurs, si la commission le souhaite, monsieur Simon Deschênes pourrait préciser la réponse à cette question-là.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, s'il vous plaît, on va accueillir monsieur Deschênes.

45 **M. SIMON DESCHÊNES :**

50 Bonjour, Madame la Présidente. Donc, si vous me permettez, je vais en faire la lecture. Je viens tout juste de le recevoir, on en a fait le dépôt auprès de vous. Donc, à la question qui nous a été adressée hier soir en lien avec le parc éolien de Grosse-Île, par 100 000 \$ de valeur foncière d'une MRC comme Rivière-du-Loup, l'endossement cumulatif des fonds propres par des propriétaires fonciers et les revenus cumulatifs aussi par tranche de 100 000 \$ de valeurs foncières d'une MRC comme Rivière-du-Loup.

55 Donc, à cet effet, nous pouvons donner l'information suivante : le règlement d'emprunt financé sur le long terme de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, considérant que le citoyen ciblait la MRC de Rivière-du-Loup, est de 6,7 M\$, comme présenté dans la capsule sur les retombées économiques plus tôt cette semaine à la commission.

60 La part d'actionariat de la MRC de Rivière-du-Loup au sein de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent est de 11,25 %. Ainsi, 11,25 % de 6,7 M\$ équivaut à une part du règlement d'emprunt de 753 750 \$. Le remboursement en capital et intérêt annuel serait de 0,66 ¢ par tranche de 100 000 \$ de richesse foncière uniformisée – la RFU – de 2025, de la MRC de Rivière-du-Loup.

65 L'information sur les richesses foncières uniformisées, c'est une donnée qui est publique.
Dans le document déposé à la commission, on a inséré le lien du site du gouvernement du Québec
pour trouver l'information.

70 En terminant, comme présenté dans la capsule des retombées économiques plus tôt cette
semaine à la commission, les distribuables annuels nets, qui incluent les distributions du projet
après remboursement des règlements d'emprunt ainsi que la portion des paiements fermes répartis
au sein de l'ensemble des membres de l'Alliance, anticipés pour le projet Parc éolien de Grosse-Île
sont de 500 000 \$ pour la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, donc de 15 M\$
sur la durée du contrat.

75 Au sein de la Régie intermunicipale du Bas-Saint-Laurent, malgré un actionnariat de 11,25 %
par chacune des MRC, ont convenu de récupérer 10 % des distributions et de remettre chacune
1,25 % au collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent, pour permettre la mise en
place d'un fonds de développement régional.

80 Ainsi, la MRC de Rivière-du-Loup, avec 10 % de distribution, recevrait annuellement 50 000 \$
en distribution nette provenant du projet Parc éolien de Grosse-Île pour un total de 1,5 M\$ sur 30
ans.

85 Toutefois, il appartient à chaque MRC de convenir de la façon dont elle distribuera les
distributions encaissées de la Régie intermunicipale Bas-Saint-Laurent. Nous ne pouvons donc pas
présumer de la répartition des distributions par 100 000 \$ de RFU.

Donc, voilà, Madame la Présidente.

90 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. Monsieur Leblanc, est-ce qu'il y a autre chose?

95 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

Non.

100 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous ne deviez pas nous fournir des photos de palplanches?

105 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

Oui, en fait, c'est dans les documents qu'on a déposés.

LA PRÉSIDENTE :

110 Ah, d'accord.

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

On a fait une capsule avec à la fois les photos et un schéma.

115 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Et il y avait aussi, il me semble, on avait discuté de l'utilisation du système antibrouillard, si je peux appeler ça comme ça, est-ce que c'est aussi dans les documents?

120 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

Ce n'est pas dans les documents, par contre, nous avons demandé à notre mandataire, mandaté en fait pour l'étude d'impact, de faire une recherche de revue de littérature. Donc, si vous le souhaitez, madame Castonguay peut nous expliquer les résultats de cette recherche.

125 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Allez-y, Madame Castonguay.

130 **Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :**

Oui, bonjour tout le monde. Marjolaine Gastonguay de PESCA Environnement. La mesure qui concerne l'instrument qui va détecter le brouillard pour la faible visibilité, comme c'est un instrument qui est utilisé à ces fins, il peut être installé sur les éoliennes. Ça fait qu'en ajoutant cet instrument sur les éoliennes, il est possible de pouvoir détecter le brouillard et de déterminer une distance sécuritaire pour permettre une programmation de mettre les pales en mise en drapeau, pour faire en sorte de diminuer le risque de collisions pour la période de brouillard.

135
140 La distance qui a été recommandée est de 200 mètres, pour permettre l'arrêt des éoliennes sur une distance; lorsque le brouillard serait à 200 mètres et moins, les pales seraient mises en drapeau pour limiter le risque de collision.

LA PRÉSIDENTE :

145 D'accord, merci beaucoup. Ensuite, on va aller voir s'il y a des personnes-ressources qui ont déposé des documents ou qui souhaitent en déposer. Bon. Alors, on a, semble-t-il, un problème de traduction. Je pense qu'on va prendre une pause pour régler le problème parce qu'hier soir, on a eu exactement le même problème en début de séance, et ça va obliger des réponses à être répétées, et on ne fera pas le même scénario là.

150 Alors, la commission va prendre une pause jusqu'à ce que ce soit réglé.

155

PROBLÈMES TECHNIQUES
SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

160

LA PRÉSIDENTE :

165

Alors, on reprend. Monsieur Leblanc, comme on a eu des ennuis de traduction, je vous demanderais peut-être de permettre à monsieur Deschênes de relire sa réponse puis ensuite, Madame Castonguay, de redonner l'information que vous avez donnée concernant les dispositifs de brouillard.

170

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

Tout à fait, avec un grand plaisir, Madame Paul.

175

M. SIMON DESCHÊNES :

Donc, bonjour, Madame la Présidente, merci. Suite à la question reçue que nous avons prise en délibéré, on a souhaité bien répondre ou tenter de bien répondre à cette question. Le document m'a été fourni il y a très peu de temps, donc j'aimerais, si vous me le permettez, d'en faire la lecture.

180

Donc, à la question, hier soir, d'un citoyen mentionnant que l'Alliance, peut-elle nous fournir, pour le parc éolien de Grosse-Île, par 100 000 \$ de valeur foncière d'une MRC comme celle de Rivière-du-Loup, l'endossement cumulatif des fonds propres par les propriétaires fonciers et les revenus cumulatifs, aussi par tranches de 100 000 \$ de valeur foncière d'une MRC comme Rivière-du-Loup.

185

Donc, à cet effet, nous pouvons donner les informations suivantes : le règlement d'emprunt financé sur le long terme de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, considérant que le citoyen ciblait la MRC de Rivière-du-Loup, est de 6,7 M\$. Donc, le règlement d'emprunt, la Régie Bas-Saint-Laurent, 6,7 M\$, comme présenté dans la capsule sur les retombées économiques déposée à la commission plus tôt cette semaine.

190

La part d'actionariat de la MRC de Rivière-du-Loup au sein de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent est de 11,25 %. Ainsi, 11,25 % de 6,7 M\$ équivaut à une part du règlement d'emprunt de 753 750 \$. Le remboursement en capital et intérêt annuel serait de 0,66 ¢

par tranche de 100 000 \$ de richesse foncière uniformisée 2025 de la MRC de Rivière-du-Loup. Donc, à la question hier soir : 0,66 ¢ par tranche de 100 000 \$.

195

Au niveau des richesses foncières uniformisées, c'est une donnée qui est publique. On a inséré dans le document déposé plus tôt aujourd'hui auprès de vous, le lien pour aller rechercher ces données-là.

200

Comme présenté dans la capsule des retombées économiques plus tôt cette semaine à la commission, les distribuables annuels nets, qui incluent les distributions du projet après remboursement des règlements d'emprunt, ainsi que la portion des paiements fermes répartis au sein de l'ensemble des membres de l'Alliance anticipés pour le projet Parc éolien de Grosse-Île sont de 500 000 \$ pour la Régie intermunicipale Bas-Saint-Laurent, donc de 15 M\$ sur la durée du contrat.

205

Au sein de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, malgré un actionariat de 11,25 % par MRC, celles-ci ont convenu de récupérer 10 % des distributions et de remettre chacune 1,25 % au collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent, pour permettre la mise en place d'un fonds de développement régional.

210

Ainsi, la MRC de Rivière-du-Loup, avec 10 % des distributions, après remboursement du règlement d'emprunt, recevrait annuellement 50 000 \$ en distribution nette provenant du parc éolien de Grosse-Île, pour un total de 1,5 M\$ sur 30 ans.

215

Toutefois, il appartient à chaque MRC de convenir de la façon dont elle distribuera les distributions encaissées de la Régie intermunicipale du Bas-Saint-Laurent. Nous ne pouvons donc pas présumer de la répartition des distributions par 100 000 \$ de richesse foncière uniformisée.

220

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. Madame Castonguay, je vous dirais de peut-être reprendre ce que vous nous avez raconté tout à l'heure concernant le dispositif de brouillard.

225

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

230 Oui, merci. Marjolaine Castonguay de PESCA Environnement. Le dispositif pour détecter le brouillard, en fait, c'est un équipement spécialisé qui est dédié à cette fin, qui peut être installé sur les éoliennes et permettre la mise en drapeau des pales d'éoliennes lors des conditions sélectionnées, les conditions atmosphériques sélectionnées.

235 La distance de protection qui a été établie est de 200 mètres pour permettre le... qui va déterminer la présence de brouillard pour limiter les collisions avec les oiseaux. Cette mesure a été établie pour le grèbe esclavon.

LA PRÉSIDENTE :

240 Merci beaucoup. On va maintenant aller du côté des personnes-ressources.

Are there any departments or agencies who have submitted documents or who wish to submit them?

245 On va commencer par madame Leclerc.

Mme JULIE LECLERC :

250 Oui, bonjour. Pas de document à déposer, mais j'ai une précision à apporter concernant les pales d'éoliennes qui pourraient contenir de l'amiante, si ça pouvait être autorisé au Québec?

Donc, dans l'étude d'impact, l'initiateur s'engage à respecter toutes les lois et les règlements qui peuvent s'appliquer dans le contexte de l'implantation du parc éolien.

255 Au gouvernement fédéral, il y a *le Règlement interdisant l'amiante ou les produits contenant de l'amiante*, qui interdit l'importation, la vente, ou l'utilisation de l'amiante ainsi que tout produit en contenant à travers tout le Canada. Donc, il est vraiment très improbable qu'un projet éolien qui vend des pales contenant de l'amiante soit autorisé au Québec.

260 Ce règlement-là n'était pas cité dans l'étude d'impact, donc on pourra demander à l'initiateur de l'ajouter à sa liste des lois et règlements qu'il entend respecter.

LA PRÉSIDENTE :

265 D'accord. Merci beaucoup. On va aller du côté du ministère de la Sécurité publique, monsieur Caron.

M. FÉLIX CARON :

270 Bonjour. Félix Caron, ministère de la Sécurité publique. En lien avec la question d'hier soir sur la priorisation des projets CPS, j'ai transmis nos critères de sélection par courriel à madame Sebarem il y a quelques minutes...

LA PRÉSIDENTE :

275 Monsieur Caron, je pense qu'on a un problème de connexion. On a un problème de connexion avec vous, votre image fige, on n'entend pas bien votre discours. Je vais permettre à la régie de régler ça, de refaire des tests et je vais aller tout de suite auprès de monsieur Richard de la Communauté maritime.

280 Monsieur Richard avait passé la parole hier soir à monsieur Hubert pour ce qui était de l'établissement de la redistribution des profits en fonction de la richesse foncière. C'est un bout qui n'a pas été traduit, donc je demanderais à monsieur Hubert de revenir, reprendre la réponse qui a été donnée.

285 **M. JEAN HUBERT :**

Bonjour. Jean Hubert, directeur général par intérim à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Good afternoon. So, in English, I have to do it in English, no?

290 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, il y a quelqu'un qui s'en occupe, Monsieur Hubert.

M. JEAN HUBERT :

295

C'est correct, c'est une blague. Donc, en répétition à hier, la répartition des argents, des sommes qui sont reçues des projets éoliens, pas uniquement les projets qui sont aux Îles-de-la-Madeleine, bien entendu, sur tout le territoire de l'Alliance de l'Est, sont les suivants approximativement : les revenus de vente d'énergie, donc sont basés sur la RFU, donc la richesse foncière uniformisée, qui est une base de calcul, au niveau municipal, qui est très, très répandue et utilisée pour la base de taxation foncière.

300

Alors, ici, aux Îles, deux membres de la Communauté maritime, la Municipalité des Îles, donc une richesse foncière d'environ 2 G\$, donc la richesse foncière uniformisée se trouve à être l'ensemble des valeurs de terrains et bâtiments sur le territoire, et Grosse-Île, une valeur en RFU de 66 M\$.

305

Ça représente donc pour Grosse-Île, 3 % de l'assiette totale, et pour la Municipalité des Îles, 97 %. En arrondi et en dollars, annuellement, la Municipalité des Îles reçoit 660 000 \$ représentant aussi 97 %, tandis que Grosse-Île reçoit 20 000 \$, représentant elle aussi 3 %, comme on disait tout à l'heure.

310

Ajoutés à cela, il y a les baux de location de terrains. Donc nous, on a une convention de gestion de terres publiques ici aux Îles-de-la-Madeleine. La municipalité reçoit, bon an, mal an, environ 36 000 \$ qu'elle place dans un fonds de gestion des terres publiques, réservé pour des activités qui sont en quelque sorte gérées par un comité qui émet des recommandations.

315

Et un troisième bloc de revenus vient des paiements fermes, c'est un terme qu'on a entendu déjà en commission, donc environ 65 000 \$ qui reviennent annuellement à la Municipalité des Îles.

320

Do you want me to translate? Non.

LA PRÉSIDENTE :

325

En principe, il y a quelqu'un qui s'en occupe. Monsieur Scully, maintenant, c'est votre tour, ensuite on essaiera de retourner à monsieur Caron.

330

Alors, Monsieur Scully, hier soir, on a eu une question d'une citoyenne concernant le modèle d'affaires d'Hydro-Québec qui, dans certains cas, implique un partenaire privé. Donc, voici la question :

335

Dans les projets éoliens réalisés en partenariat public/privé, comme celui qui nous occupe aujourd'hui, et pour lequel Hydro-Québec a négocié un contrat de gré à gré qui implique l'Alliance de l'Est et Nutrinor-Gilbert, quels mécanisme ou stratégie Hydro-Québec met-elle en place pour garantir la protection des actifs éoliens ainsi que la stabilité des tarifs d'électricité?

M. YANNICK SCULLY :

340

Madame la Présidente, Yannick Scully, Hydro-Québec. Première chose que je voudrais clarifier qui est bien important, c'est que le projet qu'on a avec PEDGI, ce n'est pas un partenariat public/privé. C'est un contrat d'approvisionnement en électricité qui a été conclu de gré à gré avec Hydro-Québec et dont les modalités et le prix d'achat ont été approuvés par la Régie de l'énergie.

345

Concernant la protection des actifs éoliens, contractuellement, le promoteur doit maintenir des garanties durant toute la durée du contrat, ainsi que des assurances responsabilité qui couvrent tout, ainsi que s'il y avait des événements.

350

Donc, sur ça, c'est des garanties qui viennent protéger les actifs et ça vient aussi protéger Hydro-Québec en cas de situations d'urgence.

355

Concernant la stabilité des tarifs d'électricité, il faut comprendre que les coûts relatifs aux achats d'électricité sont déposés à la Régie de l'énergie, dans le cadre des demandes tarifaires d'Hydro-Québec, à chaque moment opportun, et ils font l'objet de suivis de la Régie de l'énergie. Donc, c'est là qu'on est en mesure d'assurer la stabilité des tarifs qui s'appliquent à tous et chacun à travers la province du Québec.

360

Le projet PEDGI aura lui-même pour effet de réduire le coût d'exploitation du réseau des Îles-des-la-Madeleine et le coût de l'énergie éolienne étant inférieur au coût de la production de la centrale thermique.

365 Sur ce point, Madame la Présidente, si vous me permettez, je vais aussi répondre à la deuxième question concernant les coûts associés avec la centrale. Donc, en complément, toujours selon les informations qui sont disponibles publiquement et déposées à la Régie de l'énergie, le coût associé avec la production électrique à la centrale thermique est de 0,27,51 ¢, on parle de kilowattheure, comparativement, par exemple, à un tarif domestique qui est celui applicable en ce moment dans les tarifs d'électricité d'Hydro-Québec pour 2025 – on est en révision en ce moment – c'est 6,9 ¢ du kilowattheure.

370 Et j'aimerais apporter un dernier point, si vous me permettez?

LA PRÉSIDENTE :

Alles-y.

375 **M. YANNICK SCULLY :**

Merci. Je tiens à clarifier certains éléments qui ont été communiqués hier soir lors de la séance.

380 Donc, le coût de la future centrale thermique, on en a parlé un peu hier, n'est pas encore connu puisque la phase de conception n'a pas encore débuté officiellement. Celle-ci devrait commencer vers l'automne 2026 après la sélection du motoriste – le motoriste pour l'équipement de production – ainsi que du concepteur constructeur de la centrale qui travailleront en collaboration avec Hydro-Québec.

385 À ce stade-ci, Hydro-Québec s'attend à un coût total de l'ordre de plusieurs centaines de millions de dollars, mais le concept retenu dans le cadre de l'avant-projet permettra de le préciser. Les travaux d'ingénierie se poursuivent et Hydro-Québec s'engage à rendre ces informations publiques dès qu'elles seront suffisamment établies.

390 Merci, Madame la Présidente.

395 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup. Monsieur Caron, on va essayer de reprendre la conversation.

400 **M. FÉLIX CARON :**

Bonjour, est-ce que c'est mieux?

LA PRÉSIDENTE :

405 Oui.

M. FÉLIX CARON :

Super.

410

LA PRÉSIDENTE :

Oui, c'est mieux, on vous voit, on vous entend.

415 **M. FÉLIX CARON :**

Excellent. Un complément d'information à une question qui m'a été posée hier sur la priorisation... ça coupe encore?

420 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur, c'est vraiment... peut-être fermer votre caméra?

M. FÉLIX CARON :

425

Je peux essayer de fermer ma caméra. Vous m'entendez?

LA PRÉSIDENTE :

430

Oui, je vous entends.

M. FÉLIX CARON :

435

Donc, en complément d'information sur la question des priorisations des projets CPS, j'ai transmis par courriel à madame Sebarem il y a quelques minutes, la réponse que j'ai obtenue de mes collègues. Est-ce que vous voulez que j'en fasse la lecture de la réponse?

LA PRÉSIDENTE :

440

Bien, est-ce que vous pouvez la résumer? On vous avait questionné à propos des critères de sélection?

M. FÉLIX CARON :

445

Oui, j'ai les critères de sélection, je peux simplement vous les lire.

LA PRÉSIDENTE :

450

O.K.

M. FÉLIX CARON :

455

Donc, le ministère de la Sécurité publique a développé un outil d'aide à la décision pour identifier les secteurs à risque potentiel d'érosion et de submersion côtière afin de prioriser les secteurs potentiels d'intervention.

Le MSP utilise un indice d'appréciation des risques liés à l'érosion et la submersion côtière qui tient en compte de huit paramètres en lien avec l'exposition aux aléas côtiers et sa vulnérabilité.

460

LA PRÉSIDENTE :

465 Monsieur Caron, ralentissez.

M. FÉLIX CARON :

Excellent.

- 470
- Donc, le premier critère, c'est l'exposition à l'érosion, la date potentielle d'exposition;
 - Deuxième critère, l'exposition à l'érosion, la dangerosité des processus d'érosion;
 - En troisième critère, l'exposition à la submersion côtière, donc l'épaisseur d'eau en climat actuel et futur;
 - En quatrième, l'exposition à la submersion et la dangerosité des processus de submersion;

475

 - En cinq, le type d'usage du bâtiment;
 - Six, le nombre de personnes qui dorment dans le bâtiment;
 - Sept, le type de route; et, finalement
 - La longueur du détour s'il y avait une rupture du lien routier.

480 Donc, c'est les huit critères qui sont tenus en compte afin de prioriser les projets de CPS qui sont soumis au ministère pour le financement.

LA PRÉSIDENTE :

485 Merci beaucoup, Monsieur Caron, je vous remercie infiniment.

Alors, on va poursuivre. Le registre est maintenant ouvert et vous pouvez maintenant vous inscrire pour poser des questions. En salle, vous pouvez vous inscrire à la table d'accueil à l'entrée de la salle. Pour les personnes à distance, en remplissant le formulaire qui se trouve dans le site

490 Web du BAPE ou en téléphonant au 1 800 463-4732, poste 6.

Registration is now open, and you can sign up to ask questions. If you are attending in person, you can register at the reception desk at the entrance of the room. If you are participating remotely, you can register by filling out the form on the BAPE website or by calling 1-800-463-4732, ext. 6.

495

500 Les personnes intéressées à exprimer leur opinion sur le projet à l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique peuvent s'inscrire sur le site Web du BAPE dans l'onglet réservé au dossier du projet éolien de Grosse-Île. Si vous avez des questions sur la façon de participer, vous pouvez vous adresser à la table à l'entrée de la salle, ou écrire à l'adresse grosse-ile@bape.gouv.qc.ca.

505 *Those who want to express their opinion on the project during the second part of the public hearing can register on the BAPE website. If you have any questions about how to participate, you can ask at the table at the entrance to the room or write to [grosse-ile \(in french\) at bape.gouv.qc.ca](mailto:grosse-ile@bape.gouv.qc.ca).*

Je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique :

- 510
- 1- D'abord, c'est à moi et à madame Leney que toutes les questions et les réponses doivent être adressées.
 - 2- Ensuite, je vous demande d'éviter les préambules dans vos questions.
 - 3- Vous aurez droit à deux questions par intervention.
 - 4- Cela dit, vous pourrez vous réinscrire pour de nouvelles interventions aussi longtemps que le registre sera ouvert.
 - 5- Enfin, je vous rappelle que nous ne tolérons pas les manifestations, les remarques désobligeantes, les propos diffamatoires et les attitudes méprisantes.
- 515

I would like to remind you the rules regarding the question period:

- 520
- 1- *First, all questions and answers are to going to be addressed to me and Ms. Leney.*
 - 2- *Second, I ask that you avoid preambles.*
 - 3- *You can ask two questions per intervention.*
 - 4- *You may sign up again for further interventions as long as the register is open.*
 - 5- *Finally, I would like to remind you that we do not tolerate demonstrations, derogatory remarks, defamatory comments, or contemptuous attitudes.*
- 525

530

**PÉRIODE DE QUESTIONS
QUESTIONS DE LA COMMISSION**

LA PRÉSIDENTE :

535

La commission va commencer sa séance en posant quelques questions rapides, je dirais, pour amorcer la discussion en attendant qu'on ait des inscriptions.

Alors, la première question de la commission concerne l'utilisation, je dirais, des installations portuaires.

540

Monsieur Leblanc, vous aurez de gros équipements à faire entrer ici aux Îles-de-la-Madeleine. Est-ce que, et vous avez l'expérience de Dune-du-Nord, comment, est-ce que le port a la capacité de transborder, selon votre expérience, de transborder et de stocker provisoirement éventuellement, si nécessaire, des équipements de grande envergure tels que les tours ou les pales?

545

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

Oui. De notre information et de notre expérience, oui, on a la capacité.

550

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Monsieur de la Communauté maritime, je sais que ce n'est pas vous qui gérez le port, là, mais vous devez vivre pas loin de là, là. Donc, est-ce que – on s'est aperçu qu'il y avait des travaux possibles, entre autres la reconstruction du quai des pêcheurs et de la cale de halage au port de Cap-aux-Meules – est-ce qu'éventuellement, puis on n'a pas d'idée de l'échéancier de ces travaux-là, est-ce qu'éventuellement, ces travaux-là pourraient interférer ou réduire la capacité de transbordement ou de stockage à votre connaissance?

555

560

M. DAVID RICHARD :

Bon. Monsieur Jean Hubert a des réponses à ce sujet. Je l'inviterais à venir ici.

LA PRÉSIDENTE :

565

Merci. Monsieur Hubert?

M. JEAN HUBERT :

570

Oui, bonjour, Madame la Présidente. Jean Hubert, directeur général par intérim à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Alors, dans le secteur portuaire de Cap-aux-Meules, il y aura des travaux échelonnés sur trois ans, qui sont dans un secteur... qui vont débiter en 2027, normalement, par Transports Canada et le fédéral, et ces travaux-là n'entraveront pas du tout le débarquement de marchandise ou de passagers dans les quais qui seraient concernés par l'éventuelle installation des éoliennes ou transport des équipements ou des pièces d'éoliennes.

575

Et on a vécu, il y a plusieurs années, l'installation donc du parc de Dune-du-Nord. Il y a eu des adaptations de faites au niveau... à quelques endroits, là, pour permettre – oh, pardon, vous avez raison. Donc, il y a eu des adaptations d'apportées le long du tracé routier pour permettre le transport sécuritaire des équipements et des pièces d'éoliennes à l'époque et je présume, ne sachant pas tous les détails, mais je présume que la même chose sera faite dans le cas du projet de Grosse-Île.

580

LA PRÉSIDENTE :

585

Merci beaucoup. Puisqu'on est sur le transport entre le port et le site éventuel de construction, est-ce que vous anticipez d'éventuelles difficultés, notamment en période touristique? Est-ce que vous avez vécu quelque chose de semblable pendant la construction de Dune-du-Nord? Est-ce que le transport des composantes a pu interférer avec le trafic routier ou ça s'est bien passé?

590

M. JEAN HUBERT :

Écoutez – Jean Hubert, directeur général par intérim de la Municipalité des Îles. Madame la Présidente, ce réseau routier là qui serait emprunté pour les pièces d'éoliennes est sous la juridiction de Transports Québec. Alors, ce que je peux par contre vous partager, comme expérience, c'est que toutes les mesures avaient été prises en termes de communication préalable pour la population.

595

600

Vous savez, c'est quelque chose d'assez spectaculaire, aux Îles-de-la-Madeleine, une arrivée comme ça. Donc, la population, oui, elle est curieuse, mais est aussi respectueuse du trafic. Donc, tout est fait pour mitiger, limiter de perturber la circulation et, à ma connaissance, ça s'était très bien déroulé à l'époque.

LA PRÉSIDENTE :

605

Parfait. Monsieur Sauvageau-Buteau, du côté du ministère des Transports, est-ce qu'au moment du transport des équipements pour Dune-du-Nord, vous aviez une entente avec l'initiateur concernant d'éventuels bris à la route qui est sous votre responsabilité? Est-ce que vous avez la même chose pour le projet à l'étude?

610

M. ALEXANDRE SAUVAGEAU-BUTEAU :

Alexandre Sauvageau-Buteau, ministère des Transports et de la Mobilité durable. Je vais laisser mon collègue Simon Roy, qui est notre porte-parole, répondre à la question.

615

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

M. SIMON ROY :

620

Parfait. Monsieur Roy?

M. SIMON ROY :

625

Oui, bonjour, Madame la Présidente. Donc, effectivement, j'aborde dans le même sens que les intervenants précédents concernant le déroulement par rapport à l'expertise ou plutôt le déploiement du parc éolien de Dune-du-Nord donc qui s'était déroulé à l'automne 2020.

630

Donc, il y avait quand même, ça s'était bien déroulé, à la fois pour l'accostage des pièces, les déplacements via les différents mécanismes. Donc, on n'avait pas eu d'enjeu particulier. Il faut

savoir aussi qu'on était à l'extérieur de la période touristique, donc ce qui favorisait également les déplacements.

635 Par contre, c'est ça, on n'avait pas eu de commentaires à l'effet qu'on avait eu des enjeux majeurs. Donc, ça s'était bien déroulé, et pour répondre l'interrogation par rapport à d'éventuels bris, effectivement, il y a des dispositions au niveau du permis spécial de circulation qui prévoient que si jamais il y a des bris qui sont constatés à la suite des mouvements répétés de véhicules, donc d'équipements hors normes et des composantes, ça sera le transporteur qui se verra, dans le fond, refiler la facture pour la remise en état des infrastructures du ministère des Transports.

640

LA PRÉSIDENTE :

Parfait, merci beaucoup. Restez là, j'en ai une autre dans le fond pour vous. Toujours concernant la route 199, l'initiateur a présenté, dans la documentation, la possibilité de raccorder, 645 évidemment, si elles sont installées sur les sites 6 et 7, pour les deux éoliennes les plus au sud, de les raccorder au poste de raccordement par un fil enfoui dans l'emprise de la route 199.

650

Comment le ministère des Transports gère, je dirais, l'apparition, dans l'emprise de sa route, d'un autre utilisateur?

M. SIMON ROY :

655 Donc, oui, effectivement, s'il s'avérait, dans le fond, qu'effectivement cette possibilité-là était fondée, donc on devait placer des câbles dans les emprises du ministère, on a des processus qui consistent à l'émission d'une commission de voirie qui permet à des utilités publiques ou à des gens externes au ministère de faire des installations à l'intérieur de nos emprises.

660 Donc, il n'y a un document qui est produit. Les recommandations d'usage seront éventuellement inscrites à l'intérieur de ce document-là et, dans le fond, on accompagne le promoteur ou, dans le fond, le contracteur qui fera les travaux pour déterminer de quelle manière ça doit être fait.

Donc, on parle des différents documents, entre autres des documents d'ingénierie pour s'assurer que l'ouvrage convient et, dans le fond, est de concert avec notre mission, qu'on doit

665 quand même conserver tout au long de ces travaux-là et pour la pérennité des équipements
installés dans nos emprises par la suite.

LA PRÉSIDENTE :

670 Et, j'imagine, si on se projette un peu dans le futur, j'imagine que ce document-là, cette
espèce d'entente là prévoit des clauses si vous avez besoin, vous, de faire des travaux d'excavation
dans cette emprise-là?

M. SIMON ROY :

675 Oui, effectivement. Donc, c'est ça, il faut que, entre autres, il faut que les équipements soient
bien balisés, donc étant donné que c'est des équipements qui sont enfouis, donc il faut savoir que
nous, si on a à intervenir par la suite, bien évidemment, il faut connaître l'emplacement. Donc, au
niveau des positionnements, profondeur et tout, donc on a des précisions qui sont généralement
680 bien diffusées à l'intérieur de ce document-là.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, Monsieur Roy. Merci. Je passe maintenant la parole à madame Leney.

685

LA COMMISSAIRE :

Oui, merci, Madame Paul. Maintenant, ma question va s'adresser à l'initiateur et concerne
les coûts du projet. Alors, autant dans vos documents que dans la présentation que vous avez faite
690 du projet devant nous, vous avez indiqué un coût estimé du projet de 80 M\$.

Ce coût-là correspond, selon notre compréhension dans vos documents, à une fin de projet,
à une réalisation du projet qui permettrait le début des livraisons d'électricité à Hydro-Québec à la
fin 2025.

695

Nous sommes en 2026 et selon l'échéancier que vous nous avez montré aussi dans la même
présentation, on comprend que le projet ne serait pas mis en service probablement avant la fin 2028
et peut-être plus tard, mais je ne sais pas, mais ce ne sera pas 2025, chose certaine.

700 Est-ce que vous avez donc fait un nouvel estimé des coûts étant donné aussi, on a tous constaté que les coûts de construction des grands projets ont beaucoup augmenté ces dernières années, alors avez-vous une nouvelle évaluation des coûts?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

705 Nous n'avons pas de nouvelle évaluation des coûts finale qui pourrait être partagée aujourd'hui.

LA COMMISSAIRE :

710 Et est-ce que vous avez donc l'intention de réévaluer les coûts et de partager cette information-là dans le cadre du processus?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

715 Nous sommes en négociation avec différents turbiniers sur l'achat des turbines, qui est une part importante du projet, et tant que cette négociation-là n'est pas terminée, il n'y a pas de réactualisation des coûts du projet qui est prévue par l'initiateur.

LA COMMISSAIRE :

720 O.K. Ça va venir aussi avec les turbines?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

725 Tout à fait.

LA COMMISSAIRE :

730 Merci. Maintenant, si on reste dans des questions monétaires, maintenant je m'adresserais à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, vous nous avez expliqué évidemment les dividendes, les revenus que vous recevez suite à l'installation de parcs éoliens et la façon dont vous les redistribuez, ce que monsieur Hubert nous a expliqué, en fonction donc de la richesse foncière

des deux municipalités, est-ce que lorsque vous avez établi cette façon de répartir les coûts, est-ce que vous avez envisagé d'autres méthodes de répartition?

735

Puis, par la même occasion, si vous pouvez répondre, est-ce que c'est une méthode de répartition que d'autres communautés ou d'autres MRC utilisent?

M. DAVID RICHARD :

740

À notre connaissance, en fait, l'ensemble des MRC de la Gaspésie utilise cette méthode. Et pour le moment, on ne va pas envisager de méthodes différentes de partage des revenus.

LA COMMISSAIRE :

745

O.K. On comprend que vous n'en avez pas analysé d'autres ou examiné d'autres?

M. DAVID RICHARD :

750

Non.

LA COMMISSAIRE :

755

O.K., merci. Puis aussi, concernant encore – la question s'adresse à vous également, Monsieur Richard – donc, l'ensemble des montants que vous recevez, toujours suite à l'installation des parcs éoliens et votre participation à la Régie, on parle, dans les documents de l'initiateur, d'un montant de 760 000 \$ en 2022. Est-ce que vous pouvez nous dire un peu à quoi servent ces fonds-là que vous recevez? Oui, puis si vous pouvez nous donner des exemples concrets, ce serait intéressant.

760

M. DAVID RICHARD :

Oui, donc j'inviterais à nouveau mon collègue Jean Hubert qui va pouvoir vous donner quelques exemples.

765

M. JEAN HUBERT :

770 Bonjour, Madame la Commissaire, Madame la Présidente, Jean Hubert, directeur général par intérim à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Donc, chez nous on reçoit, depuis 2018, donc des revenus des éoliennes, des revenus éoliens, qu'on appelle, de l'ensemble des parcs de la région Gaspésie–Les Îles et, plus récemment, incluant le Bas-Saint-Laurent.

775 Alors, ces argents-là sont une bouffée d'air pour la Municipalité des Îles, puis assurément pour la Municipalité de Grosse-Île également. On a donc endossé plusieurs règlements d'emprunt, donc cautionné des règlements d'emprunt pour investir massivement dans ce nouveau créneau qui est l'énergie éolienne.

780 Donc, à l'époque, les élus ont consenti d'investir dans différents projets, qu'ils soient municipaux ou territoriaux. Alors, lorsqu'on reçoit la répartition, et tout ça vient de la Régie intermunicipale de l'énergie de la Gaspésie et des Îles, donc il y a les chiffres qu'on reçoit pour la Municipalité des Îles et pour la Municipalité de Grosse-Île, et nous, on fait tout simplement envoyer un chèque à la Municipalité de Grosse-Île.

785 Par la suite, on engage, par résolution, auprès du Conseil municipal, et pas plus tard que mardi dernier, on a engagé pour dix ans, 50 000 \$ des revenus éoliens pour un projet d'infrastructures. Alors, on a fait de même dans le passé pour le Centre de service public, qui dessert toutes les Îles-de-la-Madeleine, on l'a fait pour le Centre multisport Desjardins, donc une infrastructure de deux glaces qui dessert toutes les Îles-de-la-Madeleine.

790 On a fait, dans les projets régionaux, dans l'entretien de sites et d'infrastructures extérieurs. Dans un fonds de roulement, aussi, qui sert autant pour la Municipalité que pour la Communauté maritime.

795 Tous ces investissements-là ont été faits par les argents propres de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Mais il y a des projets dans lesquels la Municipalité a investi, qui profitent à la Communauté maritime, donc aux deux municipalités, et nous n'avons pas demandé plus d'argent à Grosse-Île.

800 Et donc, depuis ces années-là, vous me parliez de 760 000 \$ il y a quelques années, mais
en sommes, c'est environ 660 000 \$. On nous avait promis, il y a quelques années, de toucher le
million de dollars, on ne l'a pas vu encore, on espère le voir d'ici 2030, peut-être, ou au-delà, mais
c'est vraiment quelque chose d'intéressant pour la municipalité et pour nos contribuables, qu'ils
soient à Grosse-Île ou pour le reste des Îles-de-la-Madeleine.

805 On a également investi dans des Fonds région et ruralité, donc qui participent à du
développement socioéconomique aux Îles-de-la-Madeleine. On a mis un 100 000 \$ dans les avant-
projets. Vous savez, quand on prépare des projets, on doit faire appel à des services professionnels.

810 Donc, c'est le genre d'investissements sur lesquels le Conseil municipal a consenti, par
résolution, d'investir.

LA COMMISSAIRE :

815 Merci. Peut-être, juste une précision dans l'ensemble des exemples – merci – que vous avez
donnés, est-ce qu'il y a de l'argent qui est mis dans un fonds de mise en valeur des terres publiques?

M. JEAN HUBERT :

820 Tout à fait. Donc, ce que je viens de décrire, comme investissements, ce sont strictement les
revenus de vente d'électricité, donc ce qui est distribué par la Régie. Au-delà de ça, nous, on reçoit,
comme je vous ai mentionné tout à l'heure, des revenus de baux de location.

825 Donc, l'ensemble des baux de location aux Îles-de-la-Madeleine, parce qu'on a une
convention de gestion des terres publiques, l'ensemble de ces baux de location là sont versés dans
un fonds de gestion des terres publiques géré par un comité qui recommande des interventions ou
des investissements au Conseil municipal.

830 Bon an, mal an, c'est autour de 36 000 \$ qui proviennent des baux de location de
l'emplacement de Dune-du-Nord, qui sont en terres publiques. Ajoutés, à ça, bien il y a tous les
autres baux de location privés qui sont hors de l'éolien, hors du sujet ici.

LA COMMISSAIRE :

835

Parfait. Merci beaucoup.

M. JEAN-HUBERT :

840

Bienvenue.

Mme LUCIE D'AMOURS

845

LA PRÉSIDENTE :

On va maintenant passer à une première intervention citoyenne. J'appelle madame Lucie D'Amours.

850

Mme LUCIE D'AMOUR :

Bonjour, Madame la Présidente, Madame la Commissaire.

855

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour, Madame D'Amours.

Mme LUCIE D'AMOUR :

860

Ça me touche beaucoup de voir toute cette installation-là à chaque fois que le BAPE vient nous rencontrer et je trouve que le temps du BAPE localement doit aussi être maximisé et c'est un peu dans ce sens-là que ma première question va se situer.

865

J'avais beaucoup de questions en commençant. Je dois vous dire que ça fait deux jours que je vous écoute religieusement, j'ai eu réponse à plusieurs de mes questions, mais encore aujourd'hui, on dirait qu'avec madame Leney, on fait vraiment de la télépathie parce que vous

reprenez mes questions le lendemain en début d'audience puis vous avez vraiment de bonnes observations.

870

Je vais oser poser ma première question, ça va dans le sens de maximiser ce temps, ces ressources investies ici dans notre communauté pour un projet pour lequel on doit faire une réflexion, d'abord localement dans notre communauté. C'est certain qu'il y a des impacts avec toutes les organisations qui sont autour, l'Alliance de l'Est, la Régie intermunicipale de l'énergie et je pense que les informations se retrouvent aussi facilement des fois sur les sites Internet ou à un autre niveau.

875

Je me demandais si la commission et le BAPE, et là, vous allez peut-être me dire d'aller plus haut, mais je vais y aller, mais avant d'aller là, je me demandais si vous aviez déjà pensé aux questions qui concernent moins notre milieu. Les gens qui ont l'air d'avoir des questions plus générales, plus globales, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen d'avoir un autre canal pour, toujours dans l'objectif de maximiser le temps ou de limiter ce genre d'intervention là, je me demandais si vous aviez déjà pensé à ça.

880

885 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est sûr, Madame, que dans tous les types de projets, ce n'est pas particulier à l'éolien, je vous dirais qu'on a comme deux niveaux de participation. On a la participation locale, qui s'intéresse et qui est souvent émotive par rapport à un projet, qu'ils sont farouchement contre ou qui sont tout à fait pour, puis qui viennent poser des questions très en lien avec le projet.

890

Puis on a des participants qui ne sont pas nécessairement de la région, mais qui cherchent des réponses par rapport à une vision plus globale, toujours. Mais là, à ce moment-là, on est vraiment à un niveau, comme vous l'avez dit, peut-être moins attaché au projet à l'étude, mais plus, comme ici, là, ce qui nous occupe, plus sur la filière éolienne en général ou le développement, comment se fait le développement, comment les sites sont choisis, qui investit, comment sont répartis les profits.

895

La commission, elle accueille... d'une part, on a un cadre légal. Quand les requérants font une demande auprès du ministre de l'Environnement, il y a une évaluation qui est faite sur la nature

900

de la demande, et quand la demande est, de près ou de loin, soyons honnêtes, liée au projet, la demande d'audience est acceptée.

905 Donc, les gens peuvent, ces gens-là peuvent participer et poser leurs questions qui sont d'un niveau souvent plus élevé. Souvent, ces gens-là sont à la recherche d'une conversation, peut-être plus générale, qui peut difficilement avoir lieu au sein d'une commission du BAPE qui est axée sur un projet, mais on fait quand même notre bout ce chemin avec ces gens-là. Souvent, nos rapports reflètent, même tout le temps, dans le chapitre 2 de chacun des rapports du BAPE, on reflète tout ce qu'on a entendu et leurs demandes, comme les vôtres ou comme, par exemple, celles de
910 madame Chevrier qui sont vraiment en lien avec le projet, sont rapportées.

915 Donc, on ne fait pas de discrimination. La démocratie participative, c'est ça. Et ça peut des fois apparaître, pour les gens de la place, un petit peu envahissant. Mais c'est normal que ces gens-là participent, puis ils ont tout autant le droit de le faire, même si leurs propos ne sont peut-être pas toujours directement liés au projet qui nous occupe.

Mme LUCIE D'AMOUR :

920 Non, ma crainte c'est que ça prenne – on le voit, d'ailleurs, là, ça fait plusieurs BAPE qu'on a ici aux Îles –, c'est que ça prenne, à un moment donné, toute la place ou que ça empêche les communautés de s'exprimer, mais vous n'avez pas l'air d'avoir cette crainte-là.

LA PRÉSIDENTE :

925 Bien, on essaie de faire en sorte que la communauté ne soit pas empêchée de s'exprimer.

Mme LUCIE D'AMOUR :

930 D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

On fait quand même notre bout de chemin là-dedans.

935 **Mme LUCIE D'AMOUR :**

On va vous faire confiance.

940 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

Mme LUCIE D'AMOUR :

945 Ma deuxième question, j'aimerais avoir la carte où il y a les deux sites, l'un avec les cinq éoliennes et l'autre avec les deux éoliennes, les deux sites projetés, si c'est possible, là.

LA PRÉSIDENTE :

950 D'accord. Monsieur Leblanc?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

Oui, tout à fait, on est en train de faire la projection... ça s'en vient, je crois.

955

Mme LUCIE D'AMOUR :

960 Je dois vous dire que je suis biologiste retraitée de l'enseignement ici au campus des Îles, au cégep, et j'ai plusieurs petits projets de recherche que je continue avec des spécialistes de l'extérieur des Îles à qui j'envoie des spécimens de diverses natures de notre environnement et dans le site où il y a déjà eu plusieurs éoliennes, là – dans l'étude d'impact, je pense qu'on avait commencé avec quatre éoliennes qui étaient projetées dans le site plus près de la lagune pour réduire ensuite à deux puis peut-être à zéro, en tout cas on verra ce que ça donne, mais vous avez dû, avec les commentaires qui ont été faits, réaliser que c'était vraiment deux sites différents, à maturité écologique très différente. Très, très, très différente.

965

Mais dans le site plus près de la lagune, il y a une biodiversité qui va avec cette maturité, qui est tout à fait exceptionnelle, notamment les insectes dont on n'a pas parlé. Et je sais que les

970 directives pour les projets éoliens sont faites pour des projets qui sont beaucoup agroforestiers, forestiers, agricoles, mais ici, aux Îles, on a un milieu tellement différent de... on le voit, hein, toutes les contraintes que ça cause.

975 Ça fait que moi, je me demandais, je vais justement sur ce terrain-là pour une sorte de papillons endémiques qui est très présente parce qu'il y a des... la livèche écossaise, qu'on appelle le persil de mer, qui est très abondante sur ce site-là. Il y a des criquets, il y a des libellules qui se reproduisent dans les petits étangs qu'on ne voit pas, là, mais c'est plein d'étangs d'eau douce et c'est rare aux Îles. L'eau percole tellement facilement, on a de bonnes nappes phréatiques, mais en surface, il n'y a pas énormément d'eau douce. Ça fait que les libellules vont se reproduire là et nombre d'autres insectes.

980 Sans vouloir retarder le processus d'analyse, la belle étude qui a été faite pour tout le reste, je me demandais si c'était possible d'avoir un petit regard des fois sur certaines catégories d'insectes. Il y en a qui sont à statut, d'ailleurs, qui pourraient être présents, qui le sont, d'ailleurs, dans ces milieux-là.

985 **LA PRÉSIDENTE :**

On va d'abord aller du côté du ministère de l'Environnement parce que vous avez évoqué la directive.

990 Donc, Madame Leclerc, est-ce qu'actuellement dans la directive, il y a des exigences particulières? Madame fait aussi référence à des espèces d'insectes à statut, est-ce que vos spécialistes chez vous ont fait des commentaires par rapport aux insectes qui bénéficiaient d'un statut de protection et qui se retrouveraient aux environs, entre autres, des éoliennes 6 et 7?

995 **Mme JULIE LECLERC :**

1000 Non, la Directive ne fait pas mention de faire des inventaires sur les insectes ou quoi que ce soit, puis les experts n'ont pas soulevé d'enjeux par rapport à ça non plus.

LA PRÉSIDENTE :

1005 Est-ce que – bien, je regarde madame Gagnon, mais je vais plutôt vous regarder, vous, Madame Leclerc, est-ce qu'il y a vraiment des espèces désignées, des espèces d'insectes désignées qui ont un statut de protection?

Mme JULIE LECLERC :

1010 Je vais faire faire des vérifications.

LA PRÉSIDENTE :

1015 Oui, je l'apprécierais, oui, si vous pouvez.

Donc, Madame, vous avez un cheval de bataille devant vous, là, parce que... est-ce qu'on peut aller voir du côté de Leblanc. Monsieur Leblanc, forcément, si son projet est autorisé, il aura un programme de suivi à réaliser. Et si monsieur Leblanc implante des éoliennes dans ces sites-là, et c'est toujours possible, on a bien compris, est-ce que pour certaines espèces d'insectes vous pourriez vérifier leur présence et leur persistance? Je sais que c'est un peu exceptionnel, là.

1020

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

1025 Rebonjour, Madame Paul. Pour répondre à la préoccupation de madame D'Amours, on va attendre la vérification du MELCCFP quant à la présence ou non d'insectes possiblement à statut. Donc, évidemment, là, on va suivre cette recommandation-là.

1030 Par contre, comme madame D'Amours l'a mentionné, sans avoir fait d'inventaire spécifique des insectes, il y a des habitats qui sont plus favorables aux insectes, et on a nommé les milieux humides. Donc, c'est quelque chose qui a quand même été inventorié et pour lequel on a eu des mesures, je dirais, d'évitement dans le projet.

1035 Si vous le souhaitez, je pourrais passer la parole à madame Castonguay qui pourrait nous les présenter.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, allez-y, Madame Castonguay.

1040

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

Oui, bonjour. Marjolaine Castonguay, PESCA Environnement. Effectivement, dans la préparation de la configuration du parc éolien, il y a un exercice très précis qui a été fait pour installer les infrastructures à l'extérieur des milieux humides. Actuellement, il y a un empiètement de 0,2 hectare dans les milieux humides, mais c'est le genre d'empiètement dans l'ingénierie détaillée, lors de la configuration, qu'on pourrait éventuellement réussir à éviter complètement.

1045

Également, les demandes qui avaient été vraiment formulées par la Directive, c'est vraiment l'évitement du corème de Conrad, un exercice qui a amené à la variante qui est présentée maintenant, la variante avec sept éoliennes puis on est toujours en processus, l'initiateur est toujours en processus d'amélioration, d'optimisation. On a présenté un projet à quatre éoliennes pour, avec trois emplacements de réserve. Vous avez vu les efforts d'évitement du corème de Conrad à ce niveau-là.

1050

1055

Concernant les insectes, évidemment on reconnaît qu'aux Îles-de-la-Madeleine c'est un milieu tout à fait unique, on va voir les recommandations du ministère de l'Environnement pour voir quels sont les suivis qui seraient nécessaires.

1060

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Madame Leclerc, je reviens vers vous. Hier, votre collègue nous a apporté des précisions par rapport à la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables*. Depuis sa modification, il y a un nouveau, je ne dirais pas des nouvelles provisions dans la loi qui définissent – je vais appeler ça un statut, mais ce n'est probablement pas le bon terme – c'est menacées, susceptibles...

1065

Mme JULIE LECLERC :

... de porter atteinte.

1070

LA PRÉSIDENTE :

... susceptibles de porter atteinte. Est-ce que cette nouvelle précision-là dans la loi va avoir une influence sur la détermination de l'emplacement des éoliennes dans ce coin-là, pour les 6 et 7?

1075

Mme JULIE LECLERC :

Bien là, c'était par rapport au corème de Conrad qu'on avait...

1080

LA PRÉSIDENTE :

Oui, c'était par rapport au corème de Conrad, mais finalement, si vous trouvez des espèces d'insectes à statut aussi.

1085

Mme JULIE LECLERC :

Bien, je pourrais passer la parole à Danielle Gauthier de la Direction de la gestion de la faune.

LA PRÉSIDENTE :

1090

Parfait. Allons-y avec madame Gauthier.

Mme DANIELLE GAUTHIER :

1095

Oui, bonjour. Donc, je suis Danielle Gauthier, responsable des dossiers de biodiversité pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Donc, pour répondre à la question spécifiquement par rapport aux insectes, on sait, selon nos bases de données, qu'il y a une espèce qui est considérée préoccupante au niveau fédéral, aux Îles-de-la-Madeleine, qui est le criquet des Îles-de-la-Madeleine.

1100

Toutefois, le ministère a certaines priorités de recherche et malheureusement, les insectes commencent tout juste à être un peu plus mis en valeur. On est de plus en plus en train de développer des protocoles des suivis, mais présentement...

1105 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Gauthier? Madame Gauthier, fermez votre caméra, s'il vous plaît, parce que là, le son commence à être haché.

1110 **Mme DANIELLE GAUTHIER :**

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

1115

O.K., je vous laisse poursuivre.

Mme DANIELLE GAUTHIER :

1120

Donc, c'est ça. On commence tout juste à développer des protocoles de suivi puis à faire l'état des populations d'insectes, donc on a des connaissances très limitées pour les insectes. Mais on sait qu'il y a effectivement le criquet des Îles-de-la-Madeleine qui est une espèce à statut préoccupant au fédéral.

1125 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, puis j'en profiterais, est-ce que madame Gauthier peut faire un bout de chemin sur la deuxième partie de ma question? C'est-à-dire est-ce que les nouvelles dispositions dans la loi viennent contraindre encore plus l'installation des éoliennes par rapport au corème de Conrad ou toute autre espèce à statut?

1130

Mme JULIE LECLERC :

Bien, à ma connaissance, là, l'article qui a été modifié, l'article 16 dont on a parlé hier, c'est vraiment spécifiquement pour les espèces floristiques et non les...

1135

LA PRÉSIDENTE :

1140

Ah, d'accord. O.K., donc c'est limité. Merci beaucoup.

Madame D'Amours, on va y aller avec votre deuxième question parce que le temps file.

1145

Mme LUCIE D'AMOUR :

1150

O.K. Par rapport à ça, justement, le corème de Conrad, on mentionne souvent que les graines sont distribuées par les fourmis, donc les insectes sont très importants pour cette espèce-là aussi, puis j'étais très heureuse d'entendre qu'on ne misait plus sur la transplantation, parce que ce n'est pas une question de petites plantes, mais de milieu, de valeur écologique du milieu, quand le corème s'y développe, et de tout ce qui s'y trouve.

1155

Là, j'ai beaucoup aimé tantôt la présentation de monsieur Hubert sur la distribution des argents, si on veut, pour le milieu, c'est vraiment effectivement très intéressant tout ce qui nous revient par cette énergie-là, l'éolien.

1160

Est-ce que, peut-être que ça existe déjà, est-ce qu'il y a une partie de cet argent-là qui peut servir à suivre justement des processus écologiques pour lesquels c'est plus difficile d'avoir de l'argent puis qui sont très importants pour notre milieu? Comme ça, ce phénomène-là ou peut-être le ministère a déjà des recherches dans ce sens-là, mais la relation entre certains insectes et les plantes, et les oiseaux, aussi, qui recherchent les insectes dans ces milieux-là, est-ce qu'il y aurait de l'argent pour suivre mieux un peu notre milieu?

LA PRÉSIDENTE :

1165

On va demander à monsieur Richard. Monsieur Richard, est-ce que vous avez... on revient, finalement, à la répartition de l'argent ou à l'utilisation de l'argent que vous faites ici aux Îles-de-la-Madeleine, des revenus de la production éolienne, est-ce qu'il y a des possibilités de financer, finalement, ce genre de recherche là? J'ai cru comprendre de monsieur Hubert qu'on était plutôt dans les installations, on va dire, communautaires, collectives? Est-ce qu'il y a aussi un volet peut-être un peu plus axé sur faune et flore qui est très particulier ici aux Îles?

1170

M. DAVID RICHARD :

1175 Oui. David Richard, Chef de division en aménagement et urbanisme à la Communauté
maritime. Jusqu'à présent, on ne s'est pas arrêté à ça. Est-ce que c'est une possibilité? Je ne peux
pas vraiment me prononcer pour le moment parce qu'il va falloir qu'on en discute à l'interne. Peut-
être que oui, peut-être que non. En fait, ce n'est pas nécessairement, aussi, des sujets qui sont
1180 portés par la municipalité locale ou la Communauté maritime. Mais c'est une nouvelle information,
une nouvelle piste de réflexion qu'on pourra regarder à l'interne.

Aussi, quand on finance des projets, ou qu'on finance des programmes, bien, des fois, les
programmes, il y a quand même un cadre légal bien défini. À mon sens, à mon expérience, je ne
connais pas de programme qui est offert, à la Municipalité ou à la Communauté maritime, qui touche
1185 ce volet-là, mais on pourra quand même regarder ça à l'interne. L'idée est quand même, somme
tout, intéressante.

LA PRÉSIDENTE :

1190 Merci, Monsieur Richard. Merci, Madame D'Amours.

Mme LUCIE D'AMOUR :

1195 Bien, merci à vous. Bonne fin de séjour.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER

LA PRÉSIDENTE :

1200 Merci. J'appelle maintenant madame Chevrier. Je vais passer madame Chevrier. Madame
Chevrier, je vous demanderais d'aller directement à vos questions, parce qu'après, je voudrais
revenir sur l'érosion – et étant donné que votre expert, j'ai compris qu'à 15 h 30, il n'était plus
1205 disponible, on va passer nos questions sur l'érosion, on va en profiter pendant qu'il est présent.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

1210 Bonsoir. Bonjour. On est habitué à « bonsoir ». Simplement pour la participation locale puis pas locale, là, je ferais remarquer qu'on parle des coûts de, par exemple, du câble sous-marin, ça pourrait diminuer, aux Îles, nos gaz à effet de serre, puis on dit que c'est trop cher, parce que c'est les Québécois ou le Québec qui va assumer ça.

1215 Mais si on regarde ça du côté des gaz à effet de serre produits aux Îles-de-la-Madeleine, je pense que le Québec en est... on peut se sentir un peu coupables, mais...

LA PRÉSIDENTE :

1220 Madame Chevrier, ça, ça pourrait faire partie de votre mémoire.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

Ah oui, c'est vrai. Oui, il y aura de la place de ce côté-là.

1225 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

1230 J'aimerais peut-être voir comment les responsabilités se partagent dans le cas des terres publiques. La Communauté maritime ou la Municipalité, mais je pense que c'est la Communauté maritime qui est gestionnaire, mais le ministère des Ressources naturelles, quel est son rôle là-dedans, parce qu'il y a vraiment, en ce moment, une utilisation très importante des terres publiques pour les éoliennes, pour autre chose, etc.

1235

LA PRÉSIDENTE :

1240 D'accord. Monsieur Richard? D'abord, est-ce qu'ici, aux Îles, le ministère, madame Chevrier mentionne le MERN, qui est, d'habitude au Québec, le gestionnaire des terres publiques, est-ce que c'est le cas ici aux Îles-de-la-Madeleine?

M. DAVID RICHARD :

1245 David Richard, Chef de division en aménagement et urbanisme, Communauté maritime. Depuis un certain nombre d'années, nous avons signé à la Communauté maritime et non la Municipalité des Îles, on parle bien de la Communauté maritime, nous avons signé une convention de gestion territoriale, donc la responsabilité revient à la Communauté maritime.

1250 Pour le moment, nous devons respecter les modalités de la convention et, pour le moment, on applique, de façon générale, les règles établies par le gouvernement, dont le ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

1255 On explore, justement les dernières années, on en parlait beaucoup dans l'actualité, donc on a tenté de mettre en place un parc régional, donc, ou se doter d'une forme de gouvernance de nos terres publiques. Il y a eu beaucoup de contestation, et donc on a fait un petit pas de recul et on a commencé des consultations publiques, bien on a continué au niveau des consultations, dernièrement, à l'automne dernier, pour voir c'est quoi les possibilités, qu'est-ce qu'on pourrait faire comme modèle de gouvernance et c'est quoi les enjeux sur le territoire.

1260 Donc, il y a des enjeux au niveau conflit d'utilisateurs, de protection de l'environnement. C'est sûr que nos terres publiques sont fortement occupées par des activités récréatives; la chasse, la pêche, les activités nautiques, et ainsi de suite.

1265 Maintenant, tout dépendant, comment est-ce que... parce que là, on a une phase 2, donc là, on va proposer divers scénarios en fonction des résultats des consultations. Donc, on va proposer des scénarios dans un avenir rapproché au Conseil d'agglomération.

1270 On a un comité aussi aviseur des terres publiques avec lequel on se réunit deux, trois fois par année, là, qu'on va jaser de tous ces scénarios-là.

Et, ensuite, selon le modèle qui sera choisi, là, on sera mieux positionné dans l'avenir pour... qui devra avoir, à qui reviendra la responsabilité, encore là, toujours, de la protection du territoire, que ce soit pour, je ne sais pas, mettre en place différentes infrastructures en terres publiques, et ainsi de suite.

1275

Mais pour le moment, on s'occupe de délivrer principalement des baux de villégiature, donc gérer ce volet-là, mais c'est principalement selon les critères du gouvernement du Québec. Donc, on n'a pas adopté un règlement spécialisé aux Îles pour déroger, si on veut, ou bien sinon gérer à la pièce comme on le voudrait. Donc, on suit les modalités du gouvernement du Québec à ce niveau-là.

1280

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Madame Chevrier, votre deuxième question? On va y aller avec la deuxième.

1285

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

J'aurais besoin de précisions là-dedans.

1290

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

1295

Mais ma deuxième question, c'est une question de... dans le sens où on a dit et répété qu'il n'y avait pas d'autres emplacements dans l'archipel. Je voudrais simplement vous faire remarquer, je ne sais pas s'il faut que ce soit déposé là maintenant, mais lors de l'autre projet, il y a eu deux choses qui ont été présentées, puis je pourrais vous donner les documents qui s'y rapportent, il y a un étudiant de Sherbrooke qui a fait une analyse multicritère sur l'ensemble du territoire, pour voir ce qui correspondait le plus... bon. Puis ce travail-là n'a pas été utilisé dans le cas ni de l'autre ni de celui-ci, puis il y a eu aussi, dans cette période-là, un autre proposeur de développement d'éoliennes qui étaient « tubuliques », qui en fabrique dans le Nord, etc., et ça, ça n'a pas été considéré à ce moment-là ni dans celui-ci.

1300

1305 Alors, il y a comme des choses qui sont dans l'air du temps et on peut rajouter à ça aussi toute la question d'avoir des éoliennes offshore ou pas trop loin non plus, là. Voilà. Ça fait que ces références-là, je peux vous les...

LA PRÉSIDENTE :

1310 Vous les faites parvenir à madame Sebarem.

Mme HÉLÈNE CHEVRIER :

1315 D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

Juste à nous envoyer le lien puis on va regarder ça. Merci beaucoup.

1320 **Mme HÉLÈNE CHEVRIER :**

Parfait.

1325 _____

QUESTIONS DE LA COMMISSION

LA PRÉSIDENTE :

1330 Monsieur Leblanc, on va s'attaquer, et on va revenir à érosion et submersion, si vous le voulez bien.

1335 Dans l'étude d'impact, vous indiquez, et dans le résumé d'ailleurs, qu'une mise à jour de la modélisation des aléas d'érosion et de submersion du projet, intégrant une possible brèche dans la route 199, serait réalisée selon, et je le mets entre guillemets, ce sont vos guillemets « des paramètres raisonnables à définir avec le ministère de l'Environnement ».

Est-ce que la modélisation a été complétée? Et sinon, on l'attend pour quand?

1340

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

Donc, la modélisation n'a pas été complétée parce qu'il y a des discussions qui doivent avoir lieu le MELCCFP, donc le ministère responsable de l'environnement, pour définir ces paramètres raisonnables. Donc, elle va être réalisée dès que ces paramètres-là vont avoir été convenus avec le ministère.

1345

LA PRÉSIDENTE :

Dans le moment, vous avez des discussions; est-ce que ces discussions-là sont entamées avec le ministère?

1350

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

Ces discussions-là, elles doivent être faites avec le ministère.

1355

LA PRÉSIDENTE :

Elles doivent être faites, donc elles ne sont pas entamées.

1360

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

Non. Donc, le ministère nous a demandé... nous avons demandé d'avoir une rencontre avec le ministère et on nous a indiqué qu'on préférerait, du côté du ministère, que nous fassions une proposition de nos paramètres raisonnables. Donc, c'est l'étape à laquelle nous sommes rendus.

1365

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez avancé dans votre réflexion sur les paramètres raisonnables? Est-ce qu'on peut avoir une ébauche?

1370

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

1375 Oui, tout à fait. En fait, pour nous, comme initiateurs, le scénario ou les paramètres qui
seraient raisonnables, c'est une brèche, là, de tempête, donc qui amènerait un bris temporaire de
la route 199 dans un cas d'événement climatique extrême et pour lequel nous aurions à mettre en
place un plan de mesure d'urgence, par exemple, pour accéder au site par un autre moyen que la
route, O.K., et de nous assurer également d'avoir des systèmes de sécurité pour l'exploitation qui
1380 tiennent compte d'une impossibilité temporaire d'utiliser la route.

LA PRÉSIDENTE :

1385 D'accord. Et est-ce que cette modélisation-là ou ces discussions-là avec le ministère
impliquent aussi le ministère des Transports ou vous discutez en parallèle avec le ministère des
Transports?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

1390 Nous considérons qu'elles devraient inclure le ministère des Transports.

LA PRÉSIDENTE :

1395 D'accord. Parfait. On va y aller avec une seconde question. Vous nous avez expliqué hier les
adaptations, on va dire techniques ou d'ingénierie, que vous comptez mettre en place pour protéger
vos structures, notamment les fondations avec les palplanches foncées qui seraient devant les
fondations pour les protéger de l'érosion.

1400 Ma question, en fait, n'est pas tant pour vous que pour monsieur Caron et son équipe.
Monsieur Caron, est-ce que vous n'êtes pas trop loin?

M. FÉLIX CARON :

1405 Je suis là.

LA PRÉSIDENTE :

1410 D'accord. Alors, est-ce que le fait d'installer, comme ça, les palplanches devant les fondations, de rehausser les fondations, est-ce que pour vous ça peut modifier la dynamique d'érosion côtière puis augmenter l'aléa côtier dans certains secteurs? Et on pense au fameux effet de boue.

M. FÉLIX CARON :

1415 Si vous le permettez, Mesdames les Commissaires, je passerais la parole à mon collègue Charles qui a déjà une réponse de préparée à cette question.

LA PRÉSIDENTE :

1420 Bon, bien, monsieur Charles doit lire dans mes pensées. Monsieur Béland?

M. FÉLIX CARON :

1425 Monsieur Béland, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

1430 Monsieur Béland, on vous écoute.

M. CHARLES BÉLAND :

1435 Bonjour, Madame Paul, Charles Béland du ministère de la Sécurité publique. En effet, c'est un sujet qui est quand même d'actualité, qu'on s'attendait à ce que vous posiez la question. Mais l'effet de boue, en fait, elle correspond à une modification localisée du transport sédimentaire à proximité...

LA PRÉSIDENTE :

1440 Monsieur Béland, il va falloir ralentir un peu, là. Je sais que le sujet vous tient à cœur, mais
ralentissez un peu dans votre débit.

M. CHARLES BÉLAND :

1445 Oui, désolé. Désolé. En fait, je vais recommencer pour être plus juste.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1450

M. CHARLES BÉLAND :

1455 L'effet de boue, juste pour mettre au clair le terme, c'est un effet qui correspond à une
modification localisée du transport sédimentaire, qui se retrouve à proximité ou à l'extrémité d'un
ouvrage de protection.

Donc, à cet endroit, l'énergie des vagues, elle ne peut pas se dissiper normalement, ce qui
entraîne normalement une perturbation du transit littoral, transit de sédimentaires, et qui génère
justement une érosion accentuée, mais localement.

1460

La zone qui est envisagée pour l'implantation des éoliennes se situe en dehors, comme on
l'a mentionné hier dans les rencontres, en dehors des marges de sécurité qui sont associées à
l'érosion côtière, qui sont gouvernementales, donc les marges de sécurité que la Municipalité
applique à cet endroit-là.

1465

Selon la modélisation qui a été réalisée par la firme, c'est probablement des faibles hauteurs
d'eau liées à la submersion côtière qui pourraient atteindre le pied des structures au fil des années,
puis j'ajouterais que cette eau-là, elle proviendrait, dans la modélisation, du milieu lagunaire, donc
un milieu qui ne comporterait probablement pas des vagues très grandes.

1470

Dans le contexte de la zone du projet qui est l'eau qui est susceptible d'atteindre les fondations en béton, elle ne disposerait pas d'une énergie suffisante pour provoquer un effet de boue, ce qui limite probablement les risques d'érosion induite par ce mécanisme.

1475 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, merci beaucoup, c'était très clair.

1480 Je fais un petit aparté auprès d'Hydro-Québec. Monsieur Scully, je pense, et là vous me corrigerez si je me trompe, Hydro-Québec a produit un certain nombre de vidéos dans l'optique, dans la foulée, on va dire, de sa transition énergétique ici du réseau autonome, et il me semble avoir entendu qu'il était question d'enfouir la ligne de distribution le long de la route 199. Est-ce que c'est exact? Et si c'est le cas, est-ce que cet enfouissement-là vient, c'est-à-dire est-ce que le projet apporte des difficultés techniques ou d'échéancier par rapport à vos propres travaux
1485 d'enfouissement de la ligne?

M. YANNICK SCULLY :

1490 Madame la Présidente, Yannick Scully. Oui, on a annoncé que le projet de conversion de la ligne 778 serait... la conversion serait faite avec un câble enfoui. Est-ce qu'il y a des enjeux? Je ne peux pas vous dire, on est en période d'étude et d'analyse d'ingénierie. Donc, je ne peux pas...

LA PRÉSIDENTE :

1495 O.K., donc il est trop tôt.

M. YANNICK SCULLY :

Il est trop tôt encore pour en parler.

1500

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, merci beaucoup. Monsieur Leblanc, le rapport de Lasalle recommandait de refaire l'exercice de modélisation de l'érosion et de la submersion au cours de la vie utile du projet pour,

1505 naturellement, affiner les prédictions qui sont faites à l'heure actuelle en 2026, puis éventuellement
vous permettre de vous adapter pour contrer des phénomènes qui surviendraient dans le futur. Est-
ce que vous avez planifié cette possibilité-là? Est-ce que c'est une recommandation que d'emblée
vous trouvez intéressante et que vous avez l'intention de refaire l'exercice?

1510 Puis je couplerais ça avec votre suivi annuel du trait de côte. On en a parlé hier, est-ce qu'il
y a comme une... comme c'est un suivi annuel, vous allez avoir une vision, on va dire, claire, année
après année de l'évolution du trait de côte. Si jamais il y a retrait, est-ce que, très naïvement, est-
ce qu'il y a une distance à partir de laquelle vous commencez à penser à des travaux
supplémentaires? Une distance entre vos installations et la mer?

1515

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

Donc, Jean-Michel Leblanc, le porte-parole pour l'initiateur. Donc oui, Madame Paul, d'une
part, nous sommes très ouverts aux recommandations de monsieur Guillemette du Groupe Lasalle
1520 pour le suivi en cours de projet de l'érosion. Si vous le permettez, je passerais justement la parole
à monsieur Guillemette qui pourrait nous donner plus de précision sur les marges de recul qui
pourraient enclencher, ou qui pourrait faire une recommandation de quand enclencher une nouvelle
étude.

1525 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Bonjour, Monsieur Guillemette.

M. NICOLAS GUILLEMETTE :

1530

Oui, bonjour, Madame Paul, Madame Leney. Nicolas Guillemette, ingénieur côtier chez
Lasalle NHC.

LA PRÉSIDENTE :

1535

Monsieur Guillemette, il va falloir fermer votre caméra. Merci.

M. NICOLAS GUILLEMETTE :

1540

Alors, bonjour, tout le monde. Bonjour, Madame Paul, Madame Leney. Nicolas Guillemette, Lasalle NHC, ingénieur côtier.

1545

Donc, concernant tout ce qui touche érosion, submersion, bon, écoutez, j'étais présent, juste pour vous informer, informer l'audience, j'étais présent mardi soir pour la première séance et j'ai pu rattraper les différentes discussions sur le sujet dans la séance d'hier soir, juste pour votre information.

1550

Par ailleurs, j'aimerais qu'on mette à l'écran peut-être la capsule qui permet de présenter la carte que nous avons mise à votre disposition.

LA PRÉSIDENTE :

1555

Oui, ça va être fait.

M. NICOLAS GUILLEMETTE :

1560

Merci. Est-ce que ce serait possible de passer à l'autre carte simplifiée, vulgarisée qu'on a... voilà. Donc, comme vous le savez maintenant, on a réalisé une étude en 2024 qui permettait d'apprécier le risque d'érosion et de submersion côtières pour le projet. On a travaillé autant avec ce risque-là du côté golfe que du côté lagune, et ce, pour les deux sites, autant pour E6, E7, qu'on ne voit pas sur la présente carte et...

LA PRÉSIDENTE :

1565

Monsieur...

M. NICOLAS GUILLEMETTE :

1570

Oui?

LA PRÉSIDENTE :

1575 Monsieur Guillemette, on a des problèmes de son. Là, moi, pour le moment, je n'ai pas de solution à vous proposer. Écoutez, on va peut-être reprendre la conversation. On va laisser la régie essayer d'améliorer la situation, parce que c'est très important que l'on comprenne bien votre explication et dans le moment, la discussion est très hachée.

1580 On va passer à un citoyen qui est inscrit au registre, puis on va essayer de revenir auprès de vous après. D'accord?

M. NICOLAS GUILLEMETTE :

1585 Sans problème. Merci.

M. JEAN-PAUL ROY
(par téléphone)

1590

LA PRÉSIDENTE :

1595 Merci. Alors, on y va par téléphone avec monsieur Jean-Paul Roy. Monsieur Roy, est-ce que vous êtes là, est-ce que vous m'entendez?

M. JEAN-PAUL ROY :

1600 Oui, je suis là et je vous entends très bien.

LA PRÉSIDENTE :

1605 Bien nous aussi, alors on écoute votre première question.

M. JEAN-PAUL ROY :

1610 Bon. Comme je suis un des nombreux propriétaires fonciers – on dirait qu'il y a une interférence.

LA PRÉSIDENTE :

1615 Non, non, Monsieur Roy, il n'y a pas d'interférence, on vous écoute.

M. JEAN-PAUL ROY :

Non, c'est moi. C'est de mon côté à moi, là.

1620 **LA PRÉSIDENTE :**

Ah, d'accord.

M. JEAN-PAUL ROY :

1625 Attendez-moi un peu.

LA PRÉSIDENTE :

1630 Oui, d'accord.

M. JEAN-PAUL ROY :

1635 Je vais changer de téléphone, O.K. Comme je suis un des nombreux propriétaires fonciers endosseurs des fonds propres de l'ensemble des projets éoliens de la Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent et de l'Alliance de l'Est, je suis concerné par le projet Grosse-Île, même si je ne réside pas aux Îles-de-la-Madeleine.

1640 Merci à monsieur Deschênes pour sa réponse aujourd'hui à ma question d'hier soir, dont les montants sont pour le projet Grosse-Île seulement. Est-ce que vous m'entendez bien?

LA PRÉSIDENTE :

Oui, Monsieur Roy, je vous entends.

1645 **M. JEAN-PAUL ROY :**

O.K., ma première question. Lors d'une vente de propriété, le courtier immobilier est soumis à son code de déontologie selon lequel il a l'obligation d'informer toutes les parties de tout facteur dont il a connaissance pouvant affecter défavorablement la transaction.

1650

Selon les élus de l'Alliance de l'Est, le vendeur et son courtier immobilier, ont-ils l'obligation légale de déclarer à l'acheteur des réalités possibles comme suit :

1655

- La présence d'une ou plusieurs éoliennes de grande dimension entre un et trois kilomètres de la propriété à vendre? C'est un exemple de distance, là.
- La partie de la valeur monétaire de la propriété en vente qui sert à endosser l'ensemble des règlements d'emprunt des fonds propres cumulatifs de la somme des projets éoliens de la Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent et de l'Alliance de l'Est?

1660

C'est tout pour ma première question.

LA PRÉSIDENTE :

1665

D'accord. Écoutez, on va se tourner vers monsieur Leblanc qui va probablement relayer la question à monsieur Deschênes. Je vous ferais simplement remarquer qu'on commence à être loin du mandat de l'Alliance de l'Est, mais peut-être que monsieur Deschênes a quelques éléments d'information à nous transmettre par rapport à cette question-là de l'obligation de déclarer certains éléments en lien avec la présence de parcs éoliens et certains éléments financiers aussi.

1670

M. SIMON DESCHÊNES :

Merci, Madame la Présidente. Donc, nous, on n'a pas nécessairement d'opinion. Je pense que la question que j'entends est plutôt retournée vers le courtier versus son code de déontologie, de voir jusqu'où qu'il doit y avoir certaines déclarations.

1675 Mis à part les projets éoliens issus, je vais dire, de régies intermunicipales, bien, c'est comme n'importe quelle autre décision d'un conseil municipal dans une municipalité, donc je ne vois pas ici, à ce stade-ci, jusqu'où, nous on a à voir sur les déclarations d'un vendeur et d'un acheteur à un courtier. Je pense qu'il faudrait se retourner vers les experts en immobilier.

1680 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Monsieur Deschênes. On va y aller avec votre deuxième question, Monsieur Roy.

M. JEAN-PAUL ROY :

1685 Sur le territoire de l'Alliance de l'Est, par exemple au Bas-Saint-Laurent, comment explicitement font un vendeur et un courtier immobilier pour connaître rapidement la partie de la valeur totale monétaire de la propriété en vente qui sert à endosser la somme des fonds propres de tous les parcs éoliens de la Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent et de l'Alliance de l'Est, le tout afin de bien informer l'acheteur?

1690

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Leblanc?

1695

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

1700 Bien, Madame Paul, comme notre partenaire de l'Alliance de l'Est l'a fait remarquer, le taux, disons, d'endettement potentiel relié à l'emprunt municipal qui a été calculé par l'Alliance de l'Est est de 0,66 ¢ par 100 000 \$. Donc, dans le projet qui nous préoccupe du parc éolien de Grosse-Île, on considère qu'il n'y a pas lieu de répondre à cette question.

LA PRÉSIDENTE :

1705 Bien, je vous dirais que monsieur Roy, quand même, s'interroge surtout sur comment obtenir l'information. Ce n'est pas tant la valeur, ce n'est pas tant le nombre de sous, si j'ai bien compris, c'est vraiment comment connaître l'information. Alors, est-ce que cette information-là, elle est rendue publique, d'une certaine façon?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

1710

Je vais passer la parole, Madame Paul, si vous permettez, à monsieur Simon Deschênes qui pourra nous donner l'information sur comment les règlements d'emprunt des municipalités sont rendus publics.

1715

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Deschênes?

M. SIMON DESCHÊNES :

1720

Merci, Madame la Présidente. Donc, effectivement, puis en tout respect, lorsque quelqu'un fait l'achat d'une propriété – tu sais, moi, je suis le maire d'une ville aussi en Gaspésie, à Saint-Anne-des-Monts. Donc, mis à part l'Alliance et les projets éoliens, je ne crois pas, lorsqu'il y a une transaction immobilière, c'est de la responsabilité de l'acheteur et du vendeur de peut-être donner toute information pertinente. Il y a un règlement de zonage ou un changement de règlement de zonage qui est en route, ça se fait de manière publique. C'est divulgué sur les sites Internet, etc., etc.

1725

Donc, ceci dit, si on se ramène à la question de monsieur Roy ou à votre question à vous, Madame la Présidente, je crois que nous, au sein de nos propres régies intermunicipales de l'énergie Bas-Saint-Laurent et ainsi que celles de la Gaspésie–Les Îles, MRC de L'Islet, MRC de Montmagny, tout est fait de nature publique.

1730

Les règlements d'emprunt sont de nature publique dans chacun des territoires des MRC. C'est des résolutions, c'est encadré par le ministère des Affaires municipales. Le citoyen a accès à avoir toutes ces informations-là, etc., donc dans ce contexte, je pense que l'information est disponible pour une éventuelle transaction immobilière dans un territoire donné.

1735

LA PRÉSIDENTE :

1740

Parfait. Merci beaucoup, Monsieur Deschênes. Merci, Monsieur Roy, pour votre deuxième question.

QUESTIONS DE LA COMMISSION

1745 **LA PRÉSIDENTE :**

On va maintenant essayer de repasser la parole à votre expert, Monsieur Leblanc, monsieur Guillemette. Bon, Monsieur Guillemette, écoutez, j'espère que ça va bien marcher.

1750 **M. NICOLAS GUILLEMETTE :**

Rebonjour, Madame la Présidente, est-ce que vous m'entendez bien?

1755 **LA PRÉSIDENTE :**

Fermez votre caméra. O.K., on recommence. Allez-y.

M. NICOLAS GUILLEMETTE :

1760 D'accord. Bonjour, Madame la Présidente, Nicolas Guillemette, ingénieur côtier, Lasalle NHC, est-ce que vous m'entendez bien?

LA PRÉSIDENTE :

1765 Bien, pour le moment, oui.

M. NICOLAS GUILLEMETTE :

1770 O.K., d'accord. Est-ce que ce serait possible, s'il vous plaît, de remettre la capsule, si ce n'est pas trop difficile pour... parfait. Alors, je reprends depuis le début. Donc, je tiens à dire, c'est ça, que j'ai pu suivre la séance du 10 et, en rattrapage, celle d'hier.

1775 Donc, concernant le volet érosion/submersion, on a réalisé une étude en 2024 qui évidemment fait partie de l'étude d'impact qui a été rendue publique. Il s'agit de l'annexe G.

1780 Donc, on a pu permettre d'apprécier le risque pour deux horizons, comme vous voyez à l'écran, c'est-à-dire 2050 et 2060, ce qui avait été demandé par l'initiateur. Et, par la suite, on a effectué deux scénarios. Pourquoi faire deux scénarios? Parce que lorsqu'on se projette en climat futur, je crois que ça a déjà été mentionné, évidemment, il y a de l'incertitude. On se projette sur 30 ans dans une science qui est inexacte, donc c'est notre devoir de quand même fournir ce qu'on appelle une enveloppe d'incertitudes, donc une enveloppe de possibilités, ce qui est représenté ici sur l'image par les quatre courbes.

1785 Je tiens aussi également à mentionner, parce que je crois que ça a été discuté hier, dans les deux scénarios, tant le scénario modéré que le scénario élevé, on a considéré des émissions de GES qui correspondent au scénario de RSP... RCP8.5.

1790 La différence entre les deux scénarios c'est que concernant le scénario élevé, qui est plus pessimiste, plus conservateur, lui se base plutôt sur des taux d'érosion. Donc, on a utilisé ce qu'on appelle des bornes de suivi, qui sont fournies par l'UQAR, l'Université du Québec à Rimouski, qui nous ont permis d'apprécier des taux moyens et des taux maximums. Donc, il y a une différence qui a été faite à ce niveau-là pour établir les scénarios modérés et élevés.

1795 Par la suite, ce qui est important de comprendre, deux choses au niveau des résultats de l'interprétation de cette carte-là. Dans un premier temps, ce qu'on peut affirmer sur la base de notre analyse, au niveau de l'aléa érosion, et ce, autant du côté lagune que du côté golfe – petite parenthèse : le niveau d'énergie, le niveau d'érosion est beaucoup plus élevé du côté golfe que du côté lagune, l'énergie des vagues étant beaucoup plus fortes.

1800 Donc, la première conclusion qu'on peut tirer, c'est qu'à court terme, donc pour l'horizon de cinq à dix ans, on a des marges de sécurité qui sont amplement suffisantes. Lorsque je dis marges de sécurité, c'est bien la distance qui sépare le littoral actuellement, climat actuel, de la projection des fondations d'éoliennes qui correspondent ici aux polygones en gris.

1805 Deuxième conclusion : dès qu'on se projette et on s'en va en climat futur et qu'on se rapproche de l'horizon 2050 et 2060, vous comprendrez que, comme on dit, l'érosion, elle, ne prend pas de pause, donc le risque va augmenter progressivement dans le futur et on va voir ces marges de sécurité diminuer progressivement pour atteindre, comme vous voyez, des valeurs qui tournent

1810

autour de 20 à 30 mètres pour l'horizon 2060, pour un scénario modéré, et des marges de sécurité nulles pour ce même horizon-là, pour un scénario élevé.

1815

Donc, ensuite, comme je disais, il y a de l'incertitude à savoir lequel de ces scénarios-là arrivera, donc c'est des scénarios potentiels, et en quelle année exactement. Mais tout ça pour dire qu'il y a un risque en climat futur lorsqu'on s'approche des horizons projetés.

Et si vous me permettez, je pourrais faire la lecture rapidement de notre conclusion du rapport qui, je crois, mérite d'être partagée.

1820

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

1825

M. NICOLAS GUILLEMETTE :

Donc, ça se lit comme ça :

1830

« Nous jugeons que le risque d'érosion en climat futur s'avère élevé, significatif, et doit être pris en considération pour l'implantation des éoliennes dans les deux secteurs visés – donc, à l'époque, évidemment, il y avait les deux secteurs, c'est-à-dire E6, E7, et E1 à E5 –, et ce, peu importe l'horizon retenu. Nous sommes d'avis qu'un engagement formel des différents acteurs locaux et provinciaux et autres parties prenantes au projet est requis dans la recherche d'une solution d'intervention visant la protection du littoral, et ce, autant du côté golfe que du côté lagune, incluant l'effort de maintenance associé durant la vie utile du projet, afin de diminuer ce risque à un niveau jugé acceptable. »

1835

Donc, en bref, ce qu'on dit à travers cette conclusion-là pour le climat futur, c'est que le statu quo n'est pas acceptable. Donc, il faut bien comprendre ça. Donc, il faut prendre action. À ce sujet-là, il y a trois principales mesures de mitigation qui ont été évoquées dans les deux dernières journées d'audience et que je vais reprendre ici.

1840

La première, pour mitiger ce risque-là, évidemment, c'est de mettre en place dès que possible un programme de suivi annuel de l'évolution morphologique du trait de côte, qui permet, à l'aide de

1845

GPS, de drones, de photographies, entre autres, d'être en mesure de documenter l'évolution de la côte pour le site à l'étude, et ce, autant du côté golfe que du côté lagune, pour permettre d'obtenir des nouvelles données plus précises, plus probantes, et, comme on disait tantôt, de réutiliser ces données-là pour remettre à jour les travaux de modélisation.

1850

On est dans une science, on se projette en climat futur, il y a de l'incertitude, donc c'est une façon de mitiger cette incertitude-là, c'est d'avoir des données mises à jour en continu qui vont nous permettre de mettre à jour nos modélisations, et que ces données-là soient également partagées aux différents acteurs du milieu. Et tout ça pour quoi? Pour avoir un outil d'aide à la décision qui va éclairer les décisions futures au niveau du projet.

1855

L'autre information, je pense, qui est importante de réitérer, c'est le fait qu'on a du temps, O.K.? Donc, présentement, comme je disais, à court terme, il n'y a pas d'avis d'éminence, il n'y a pas de risque élevé, et ce, même au passage d'une tempête de l'ordre de Fiona, voire deux tempêtes, les marges de sécurité sont suffisantes, donc on a amplement de temps et on n'arrivera pas dans un contexte ou une situation où on doit faire des travaux d'urgence. Donc, on a du temps pour planifier la suite.

1860

Donc, il y a eu cette première mesure de mitigation là au niveau du suivi.

1865

La deuxième mesure qui a été évoquée, c'est évidemment de travailler à voir à adapter les fondations d'éoliennes. On a parlé de murs de palplanches, etc.

1870

Et la troisième, également, c'est d'entreprendre dès maintenant des discussions avec les différents acteurs du milieu pour regarder une faisabilité en ingénierie et au niveau environnement social de, à quoi ça consiste de procéder à des travaux de stabilisation des berges qui, comme je vous disais, sont à notre avis requis. Donc, ça prend un engagement en ce sens-là pour assurer un risque faible en climat futur.

Donc tout ça est déjà, c'est des engagements que l'initiateur a pris, c'est déjà en cours.

1875

Et une précision importante également : sur les trois mesures de mitigation que je viens de nommer, on ne parle pas d'une ou l'autre, mais bien de « et l'autre ». Donc, c'est trois aspects sur lesquels il faut travailler en parallèle, et non un seul, qui vont permettre de mitiger ce risque-là.

1880

Ensuite, à force d'obtenir des données plus probantes dans les prochaines années, comme je disais, on a du temps pour réfléchir et concerter le milieu, ce sera important de mettre à profit ces données-là et de réapprécier le risque, pour être en mesure de prendre une décision quant à la gestion d'actifs à long terme dans une zone à risque.

Donc, ça revient à dire que c'est une gestion de risque qui doit être discutée par les différents acteurs du milieu à ce sujet-là. Donc, voilà.

1885

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, Monsieur Guillemette, merci pour la présentation.

1890

J'ai, pour tout de suite, une dernière question, Monsieur Leblanc, concernant l'érosion/submersion. En fait, ma question est plus d'ordre biologique, c'est-à-dire que ces mesures de protection là planifiées, est-ce que, bon, le rehaussement des fondations et tout ça, est-ce que ça vient modifier d'une quelconque façon l'évaluation des impacts que vous avez faite dans l'étude d'impact et les documents complémentaires?

1895

Par exemple, sur le paysage, la superficie des emprises, l'empiètement éventuel dans les milieux humides, ou pour les espèces à statut, comme le corème?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

1900

À notre connaissance, non, pour tout ce qui est des fondations et des chemins, ça n'aurait pas d'impact. Je tiens à préciser cependant qu'hier, j'ai mentionné que les palplanches ne dépassaient pas le sol. C'est une option que nous observons, mais dans l'optimisation, on m'a indiqué, au niveau de l'équipe technique ce matin, qu'il y avait également des options où les palplanches pourraient ressortir du sol d'un mètre. En fait, jusqu'à un mètre.

1905

Donc, c'est l'impact qui pourrait y avoir sur le site, mais à notre connaissance, il n'y aurait pas d'impact au niveau biologique pour les fondations et le rehaussement des chemins.

LA PRÉSIDENTE :

1910

Puis est-ce qu'au niveau des aires de travail, des emprises nécessaires au moment de la construction, le fonçage de palplanches et tout ça, est-ce que ça viendrait augmenter l'empreinte sur le milieu?

1915

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

Pas à notre connaissance.

LA PRÉSIDENTE :

1920

D'accord. J'aurais peut-être une dernière question – bien, en fait, ce n'est pas une question, c'est une demande concernant les palplanches. Est-ce que vous pourriez nous fournir un schéma topographique à partir de la mer en allant vers la dune, puis nous situer les fondations, où elles sont, pour qu'on ait une bonne image? Parce qu'on a des cartes en plan avec des traits de côte, mais si on avait une image en coupe, on va dire, là, ça nous serait très utile.

1925

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

Oui, Madame Paul, on va produire l'image demandée. Mon moment de réflexion était de... si on avait déjà cette image-là de préparée, là.

1930

LA PRÉSIDENTE :

Je vous laisse vérifier.

1935

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

En tout cas, on va la préparer dans les 48 heures.

1940

LA PRÉSIDENTE :

Je vous laisse vérifier puis la déposer en temps et lieu.

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

1945 Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

1950 La commission va prendre une pause de 15 minutes et va reprendre un peu plus tard. Au retour, pour le moment, nous avons deux intervenants et il nous reste des questions de notre côté sur les retombées économiques, les relations avec le milieu d'accueil ainsi que les oiseaux.

1955 **SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES**

REPRISE DE LA SÉANCE
QUESTIONS DE LA COMMISSION

1960 **LA PRÉSIDENTE :**

1965 Alors, d'entrée de jeu, je vous annonce que la commission ne tiendra pas de séance ce soir. On va reprendre nos travaux tout de suite avec quelques questions de la commission pour ensuite aller vers une citoyenne qui va être en téléphonie. Madame Leney a quelques questions.

LA COMMISSAIRE :

1970 Oui, merci, Madame Paul. Alors, ma question s'adresse à l'initiateur, elle concerne le comité de liaison. Vous avez mentionné que le comité de liaison – en fait, on comprend que le comité de liaison qui agit actuellement pour le parc éolien Dune-du-Nord sera également... en fait, ce sera le même comité de liaison qui agira pour le parc éolien de Grosse-Île. Est-ce que ça, c'est juste?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

1975

Oui, Jean-Michel Leblanc, porte-parole pour l'initiateur. Donc oui, Madame la Commissaire, c'est juste. Non seulement il agira, mais il agit déjà comme comité de liaison depuis les premiers balbutiements du projet du parc éolien de Grosse-Île.

1980

LA COMMISSAIRE :

Parfait. Pouvez-vous nous dire de quelle façon sont diffusés les comptes rendus du comité de liaison et surtout comment vous pouvez vous assurer que la communauté est informée des discussions qui ont lieu au comité de liaison et des recommandations qui sont faites ou des opinions qui sont émises? Comment pouvez-vous vous assurer que c'est connu ou communiqué?

1985

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

Donc, Jean-Michel Leblanc pour l'initiateur. Donc, Madame la Commissaire, actuellement, les comptes rendus des rencontres du comité de liaison du parc éolien de la Dune-du-Nord et du projet de parc éolien de Grosse-Île sont mis sur le site du parc éolien de la Dune-du-Nord. Sur le site Web du parc éolien de Grosse-Île, il y a un hyperlien qui mène vers la section du site Web du parc éolien de Dune-du-Nord, car ce sont les mêmes membres, le même comité, on fait les rencontres en même temps.

1990

1995

Ces comptes rendus là, pour l'instant, sont révisés par le comité à la rencontre suivante. Donc, l'initiateur est conscient qu'il y a un délai important avant que les comptes rendus soient publiés. C'est un enjeu qu'on veut discuter avec le comité de liaison pour avoir un processus plus rapide de diffusion des comptes rendus, et on est très ouvert, là, au questionnement sur les moyens de mieux diffuser ces comptes rendus là, les informations, les préoccupations, les suggestions qui sont amenées par les membres du comité de liaison. Donc, on pourrait, par exemple, le faire à travers les pages Facebook de nos projets pour rejoindre la communauté.

2000

LA COMMISSAIRE :

O.K. Donc, je comprends donc que vous allez essayer d'améliorer l'efficacité de la diffusion des comptes rendus.

2005

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

2010 Oui, tout à fait.

LA COMMISSAIRE :

2015 O.K, merci. Également, la commission aimerait savoir si vous avez mis en place ou si vous comptez mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes. Si un citoyen souhaite émettre une plainte, soit durant les travaux de construction ou durant l'exploitation, est-ce qu'il y a un mécanisme ou un endroit où un citoyen, une citoyenne peut déposer une plainte?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

2020 Donc, oui. Jean-Michel Leblanc, porte-parole pour l'initiateur. Donc, Madame la Commissaire, nous avons présentement une section de contact pour envoyer un message aux gestionnaires des parcs éoliens de Dune-du-Nord, parc éolien de Grosse-Île sur les deux sites Web du projet de Grosse-Île et du parc actuel de la Dune-de-Nord. Donc, c'est la façon qui est actuellement utilisée pour les suggestions, contacts, plaintes, etc.

2025 Par contre, on est ouvert à mettre en place éventuellement un processus qui serait structuré pour s'assurer que les citoyens sachent qu'on est ouvert à traiter ces plaintes-là puis qu'il y a un processus clair pour que les citoyens soient à l'aise également pour faire ces plaintes-là.

2030 Je tiens à souligner, cependant, que dans les cinq ans d'opération du parc éolien Dune-du-Nord, avec le processus en place actuellement, avec le contact et notre courriel également, nous n'avons reçu aucune plainte.

2035 Il y a certaines situations, certaines suggestions qui ont été adressées au comité de liaison, donc, par exemple, par rapport à la mise en place de notre aire d'interprétation aux abords du parc éolien de la Dune-du-Nord, par rapport aux discussions de laisser ou pas l'accès disponible aux terres publiques, c'est-à-dire de, concrètement, ne pas barrer le chemin aux éoliennes, mais plutôt de mettre des informations sur les dangers, entre autres, en termes de chute de glace.

2040 Donc, mais on n'a pas eu de plainte formelle de citoyens dans les cinq ans d'opération.

LA PRÉSIDENTE :

2045 Juste une petite précision, Monsieur Leblanc, concernant le mécanisme de gestion des plaintes. Vous dites que vous êtes ouvert à en établir un, est-ce que vous pouvez prendre l'engagement de le faire?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

2050 Donc oui, Madame Paul, nous prenons l'engagement, comme initiateurs, de mettre en place un processus formel pour le traitement des plaintes.

LA COMMISSAIRE :

2055 Et vous allez le communiquer aussi.

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

2060 Oui.

LA COMMISSAIRE :

Merci.

2065 **LA PRÉSIDENTE :**

2070 Monsieur Richard, je pense que pour peut-être compléter la réponse qu'on a faite à madame Chevrier, vous avez une présentation courte qui pourrait apporter un peu plus d'informations sur les zones désignées pour accueillir des projets éoliens ici aux Îles-de-la-Madeleine, ça fait que je vous laisserais aller avec votre présentation.

M. DAVID RICHARD :

2075 Merci, Madame la Présidente. Donc, David Richard, Chef de division en aménagement du territoire et de l'urbanisme. Oui, en effet, j'ai une courte présentation. En fait, c'est l'historique des

consultations publiques en lien avec les projets éoliens et aussi la stratégie énergétique dans son ensemble. Je vais couper ça court un peu, certaines slides, là, juste pour se concentrer au niveau, projets éoliens.

2080 Donc, sur l'échelle du temps, vous voyez le nombre d'années qu'on a tenu des consultations. Donc, comme je l'avais déjà précisé à Grosse-Île, donc on a commencé les consultations en 2007, consultation publique, principalement sur le développement de l'énergie éolienne. Donc, on voulait, suite à un appel, une proposition, appel d'offres d'Hydro-Québec en 2005, donc on voulait sonder le terrain, donc la population, sur nos possibilités, acceptabilité sociale, donc voir si les gens
2085 adhéraient au projet éolien.

 Donc, c'est plus d'une centaine de participants qui ont participé à ces consultations. On a reçu 20 mémoires et on a fait un rapport de consultation ensuite.

2090 Les principaux éléments qui sont ressortis de ces consultations, donc on a senti rapidement une adhésion de la population. Donc, on a pu continuer à réfléchir là-dessus. La population voulait que ce soit l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine qui prenne, qui assure le leadership de ce dossier.

2095 On a noté aussi une importance de doter le territoire d'une stratégie énergétique globale, donc pas juste se concentrer sur l'éolien, mais aussi toutes les énergies alternatives au mazout, ici, à la centrale. Les gens étaient conscients que c'est quand même un gros pollueur et qu'on pouvait peut-être développer d'autres alternatives plus vertes.

2100 On voulait aussi définir, on a défini également des critères d'emplacement, selon le respect du paysage et de l'environnement, de la qualité de vie des citoyens et de l'utilisation du territoire. Qu'est-ce qui est ressorti là, c'est que les gens ne voulaient pas que les éoliennes soient positionnées dans les secteurs résidentiels, carrément dans les noyaux, que ce soit villageois, zones résidentielles et même à l'intérieur des noyaux rocheux, même si on est un petit peu plus
2105 éloigné des habitations, donc dans les zones forestières ou sur le flanc des collines.

 Donc, il n'y avait pas beaucoup d'autres solutions, c'est pour ça que la Communauté maritime a dû se concentrer sur des scénarios en dehors des cordons habités, donc pas les cordons, mais les noyaux habités, donc dans les cordons dunaires.

2110 On a procédé, en 2000... bien, en fait, en 2010, on a modifié, on a révisé notre schéma
d'aménagement et l'affectation qu'on avait retenus à l'époque, en 2010, bien, c'était à l'endroit où
est-ce qu'il y avait déjà une éolienne, là. On a un citoyen qui a posé beaucoup de questions là-
dessus, hier, donc le secteur de La Cormorandière, on est à l'île du Havre aux Maisons, très près
du centre de gestion des matières résiduelles. Donc, ça répondait aux critères énumérés en 2007.
2115 Donc, on était vraiment loin des habitations et, historiquement, les gens savaient, étaient habitués
de voir une éolienne et des infrastructures liées à la production d'énergie dans ce secteur-là.

Sauf que peu de temps après, NAV Canada nous a avisés comme quoi qu'on était trop près
justement de l'aéroport d'Havre-aux-Maisons et, également, qu'on pouvait nuire, là, dans le corridor
2120 d'approche, et on pouvait nuire aussi au prolongement éventuel de la piste d'atterrissage.

C'est pour ça qu'en 2012, on a décidé de modifier le schéma d'aménagement. On a entamé
une démarche consultative pour modifier le schéma d'aménagement, pour trouver de nouveaux
emplacements en affectation éolienne.

2125 Donc, on avait identifié, et c'est là que je voulais parler des scénarios, on avait identifié quatre
scénarios d'implantation alternatifs. Il y en avait deux sur le secteur de l'Havre-aux-Basques, entre
l'Île centrale, ici, où on se trouve, et du côté de l'île du Havre Aubert, un scénario dispersé et un
secteur du côté de la Dune-du-Nord.

2130 Donc, comme vous pouvez voir à l'écran, les deux scénarios sur Havre aux Basques, donc
se situaient dans une dune plus fixe. On avait un scénario, en plus en bordure de la route et l'autre
un petit peu en retrait. On était aussi en territoire privé, donc une négociation à prévoir là avec
différents propriétaires. Vous voyez la grosseur des lots, donc on avait plusieurs négociations,
2135 plusieurs personnes à rencontrer à ce sujet-là.

Par contre, il y avait beaucoup de contraintes environnementales. On est dans les habitats
floristiques, on est proche d'une aire de repos. Il y a énormément de milieux humides, donc c'était
tout un défi d'essayer de trouver là des endroits pour pouvoir implanter les éoliennes.

2140 D'ailleurs, dans notre plan régional des milieux humides, on a une carte à jour des milieux
humides, puis il y a des taches bleues sur l'ensemble du secteur, donc ça aurait été bien, bien
compliqué. Il y a plusieurs utilisateurs également dans ce secteur-là. Il y a des véliplanchistes, des

2145 kitesurfs, on a des chasseurs, des cueilleurs, et ainsi de suite. Donc, ce scénario-là n'avait pas été retenu. Ces deux scénarios-là n'avaient pas été retenus.

2150 On avait un scénario dispersé également, donc une éolienne dans le secteur de l'Havre aux Basques. Mais, encore là, même si c'est juste une comparativement à trois ou quatre emplacements, les contraintes naturelles étaient toujours présentes. On en avait deux du côté du chemin Coulombe, là, juste en face de l'abri de la tempête. Bien là, on était très, très près des zones habitées, donc c'était un souhait déjà que les éoliennes ne s'implantent pas près des habitations et il y en avait une en arrière, d'Hydro-Québec, de mémoire les conditions de vent n'étaient pas nécessairement optimales.

2155 Donc, ce scénario-là n'a pas été retenu, et c'est pour ça qu'on est allé du côté de la Dune-du-Nord. Donc, en 2012, à ce moment-là, on n'a pas eu nécessairement de contestations énormes du côté de la population. Donc, la Communauté maritime a adopté, a modifié son schéma d'aménagement pour créer une nouvelle affectation Dune-du-Nord et là, on a eu le projet Dune-du-Nord, justement, avec les deux nouvelles éoliennes.

2160 Voilà, je pense que ça résume qu'est-ce que je viens de dire.

2165 Comme je disais, je vais passer vite, mais en fait, en 2016, c'est ça, on a eu une consultation publique sur la stratégie énergétique. Donc, on a essayé d'élaborer différents scénarios alternatifs au mazout. Encore là, plusieurs participants qui sont intervenus et on a eu des mémoires également à ce sujet.

2170 Un peu plus tard, bien, plus récemment, donc on a entamé des consultations publiques pour remodifier le schéma d'aménagement, à ce moment-là du côté de Grosse-Île. C'est à la suite d'une résolution qui a été adoptée par la Municipalité de Grosse-Île. On nous a demandé, à la Communauté maritime, de modifier le schéma pour créer une nouvelle affectation sur leur territoire, donc affectation éolienne. Il y avait encore là un autre potentiel de développement d'énergie éolienne.

2175 Donc, on a entamé des consultations publiques. Les gens se sont manifestés. Il y a eu beaucoup d'interrogations, encore là, parce qu'il y avait, initialement en 2022, il y avait une projection de deux éoliennes dans l'habitat floristique. Je le rappelle, là, le parc éolien Dune-du-

Nord se retrouve dans l'habitat floristique, donc le premier scénario, c'était deux éoliennes dans l'habitat floristique et potentiellement deux autres à l'extérieur de l'habitat floristique.

2180

Et là, on était entièrement en terres publiques. Donc, on n'avait pas prévu d'aller sur des terres privées à ce moment-là.

2185

Or, avec plusieurs interrogations des citoyens, il y a eu des échanges et on a eu des avis préliminaires avec le ministère de l'Environnement et l'initiateur, donc on voyait, c'était pratiquement impossible qu'on ait pu avoir, que l'initiateur ait pu avoir une autorisation pour pouvoir implanter deux éoliennes dans l'habitat floristique.

2190

C'est pour ça que la Communauté maritime a décidé de mettre fin à la démarche de révision en 2022 pour entamer une nouvelle démarche en 2023, pour sortir carrément de l'habitat floristique. Et là, c'est le scénario qu'on voit à l'heure actuelle. Donc, on a deux affectations. Donc, une affectation qui se trouve du côté de la lagune, donc comme vous l'avez vu sur les cartes, et une autre affectation qui se retrouve du côté de la Dune-du-Nord, en face de la mine de sel. Avant ça, du côté de la lacune, on parlait que c'était une affectation « conservation » et en face de la mine, industrielle minier.

2195

Et donc, le schéma a été accepté. Ça a été accepté par le gouvernement, cette modification-là, et on en a profité, à la demande des citoyens, donc d'ajuster nos autres affectations du côté de la municipalité, sur le territoire de la Municipalité des Îles, donc on a retiré l'affectation éolienne du secteur de La Cormorandière et, aussi, on a réduit l'affectation Dune-du-Nord, parce qu'elle était beaucoup plus large que le projet comme tel. Comme ça, en réduisant l'affectation à l'implantation, si on veut, du parc existant, bien là, on venait, comme, d'éliminer un potentiel d'agrandissement de ce parc-là dans l'habitat floristique.

2200

Donc, à l'écoute des citoyens, on a décidé d'accepter ce compromis, si on veut et, bref, nous sommes rendus là. Vous voyez sur la carte justement, c'est la zone gris pâle du côté centre-gauche, si on veut, sur la carte, donc les deux nouvelles affectations éoliennes.

2205

Voilà. Et puis, finalement, bien, on a entamé, encore là, des consultations plus élargies en 2025 sur le plan climat.

2210

2215

Donc, en termes d'acceptabilité sociale, de consultations publiques, vous voyez, depuis 2007, la Communauté maritime a initié plusieurs démarches participatives, donc les gens ont eu à se prononcer à plusieurs reprises, et vous voyez, on a même entamé un sondage également, puis vous voyez les résultats. C'est 91 % des répondants qui sont en accord avec le développement d'infrastructures d'énergie renouvelable locale.

Alors, ça fait pas mal le tour, je vous dirais, concernant ces précisions-là.

2220

LA COMMISSAIRE :

2225

Merci beaucoup, Monsieur Richard. Votre présentation nous amène à une question concernant les consultations, surtout les dernières, les consultations de 2022 et 2023. On voit que quand il y a eu des rencontres et tout ça, il y avait plus ou moins 10 personnes qui participaient aux rencontres. Pouvez-vous nous dire quels moyens et quels efforts vous avez faits, qui ont été déployés pour s'assurer d'une participation citoyenne, surtout si on pense du côté des citoyens et citoyennes de Grosse-Île?

2230

M. DAVID RICHARD :

2235

Bien, c'est sûr qu'en fait, à chaque... comme je vous ai dit en début de séance, initialement, la demande provenait de la Municipalité de Grosse-Île. Donc, ils ont adopté une résolution nous demandant officiellement d'entamer la démarche pour modifier le schéma d'aménagement. Donc, nous, par réflexe, si on veut, tu sais, on prend pour acquis que la Municipalité de Grosse-Île a fait ses devoirs, et donc a consulté sa population, si le Conseil nous demande ça.

Et, également, le maire ou la mairesse, donc, siège sur le Conseil de la Communauté maritime des Îles.

2240

Donc, minimalement, deux fois par mois, il y a des rencontres. Il y a des rencontres, là, entre les élus de la Municipalité des Îles et les élus et même le directeur, directrice générale de la Municipalité. Donc, il y a souvent eu des échanges, là, donc on sonde le terrain.

2245 Encore là, dernièrement, on a eu un comité de liaison, justement, puis on a posé la question au maire : sentez-vous de la contestation? Non, pas vraiment. Ça va bien. Ça fait qu'on se fie un peu à ça.

2250 D'un autre côté, par rapport à nos consultations, c'est sûr qu'au niveau du côté, on suit la loi, donc la loi, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* nous oblige, quand on vient à modifier, que ce soit un règlement de zonage, un règlement d'urbanisme ou encore le schéma d'aménagement, nous demande de faire des consultations publiques, donc ce qu'on fait.

2255 Lorsqu'on va faire des avis publics, bien, on utilise nos médias, on utilise nos réseaux sociaux également. Donc, on a une page Facebook, on a un site Web, donc de la Municipalité, et tous nos avis publics passent là. On a un *Info-municipale* qui sort une fois par mois, ça fait que souvent, on fait des comptes rendus de ces rencontres-là dans l'*Info-municipale*.

2260 On partage nos avis publics et on sollicite nos médias locaux aussi, que ce soit CFIM Radio, *Le Radar* et ainsi de suite.

2265 Donc, je pense que les efforts sont quand même là pour solliciter les gens. Je comprends, par exemple, que du côté de Grosse-Île, il y a une barrière de la langue, là, que, des fois, les échanges peuvent être un petit peu plus difficiles, mais on se fie beaucoup, justement, du côté des élus, par des discussions à l'interne puis on y va comme ça.

LA COMMISSAIRE :

2270 Justement, ça m'amène une question. Les avis publics dont vous parlez, est-ce qu'ils sont bilingues? Est-ce que votre site...

M. DAVID RICHARD :

Non, notre site n'est pas bilingue, donc c'est entièrement français.

2275 **LA COMMISSAIRE :**

Donc, les avis publics non plus. Ils sont entièrement français.

M. DAVID RICHARD :

2280 Ils sont entièrement en français.

LA COMMISSAIRE :

2285 O.K., merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, Monsieur Richard, pour la présentation.

2290

Mme LOUISE MORAND
(par téléphone)

2295 **LA PRÉSIDENTE :**

On va maintenant passer à une citoyenne qui est en téléphonie, madame Louise Morand.

Mme LOUISE MORAND :

2300

Bonjour, est-ce que vous m'entendez?

LA PRÉSIDENTE :

2305

Oui, bonjour, Madame Morand. Oui, on vous entend.

Mme LOUISE MORAND :

2310

Oui, bonjour. Louise Morand, Regroupement vigilance énergie Québec. Alors, des questions concernant la transition.

Si je comprends bien, le projet après 25, 30 ans, on retourne un peu à la case départ parce que les éoliennes vont devoir être démantelées. J'aimerais savoir la durée de vie comparative des éoliennes par rapport à un câble souterrain.

2315 **LA PRÉSIDENTE :**

On va commencer par monsieur Leblanc. Monsieur Leblanc, la durée de vie de vos éoliennes, surtout les pales, parce que je pense que c'est l'élément de vos composantes qui s'affaiblit peut-être le plus rapidement, ça peut durer combien de temps?

2320

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

Donc, Jean-Michel Leblanc, porte-parole pour l'initiateur. Pour répondre à votre question, Madame Paul et celle de madame Morand, en ligne, je dirais, je commencerais pour au niveau des pales, il y a évidemment un entretien préventif et un suivi par le propriétaire et par le manufacturier. Donc, ce qu'on recherche présentement dans nos négociations avec les différents turbinières, c'est également avoir une entente d'entretien à long terme. Donc, c'est une entente qui inclut également le suivi de l'état des pales et leur entretien.

2325

Mais c'est une composante que, s'il advenait dans la vie du projet, qu'il y avait un enjeu de durabilité, c'est une composante qui peut se remplacer au niveau des pales.

2330

Pour la durée de vie des projets éoliens, on a un contrat avec Hydro-Québec de 30 ans et on recherche un contrat d'achat, en fait, de turbines qui garantit la vie des éoliennes pour 30 ans également, ce qui n'exclut pas, selon l'état des équipements, mais également l'évolution du site dont on a parlé amplement aujourd'hui, qu'il pourrait y avoir un prolongement des contrats au-delà des 30 ans, selon l'état de nos équipements et du site quand on sera rendu là.

2335

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, merci beaucoup, Monsieur Leblanc. Monsieur Scully, je sais qu'hier on a déjà abordé le câble sous-marin, qu'Hydro-Québec a complètement écarté cette possibilité-là, essentiellement pour des raisons de coûts, mais s'il y en avait un, un câble sous-marin, est-ce que

2340

2345 vous pouvez nous dire – la durée de vie, je ne le sais pas, mais les efforts d'entretien que ça peut requérir? Est-ce que quand même vous avez de l'information là-dessus?

M. YANNICK SCULLY :

2350 Une information qui est d'intérêt général, en réalité. Un câble sous-marin tel qui était pressenti, je dirais que ça a une durée de vie maximum de 40 ans. Ça, c'est autre les aléas qui pourraient avoir lieu, je ne sais pas, les pêches, les fonds marins, l'entretien en soi qui serait nécessaire, ce qui ferait en sorte, qui pourrait réduire la durée de vie utile de cet équipement-là. C'est ça, l'information que j'ai.

2355 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Donc, c'est 40 ans, la durée de vie d'un câble sous-marin?

M. YANNICK SCULLY :

2360 Selon les...

LA PRÉSIDENTE :

2365 Ça veut dire qu'il faut le changer au bout de 40 ans ou on ça peut s'entretenir par section?

M. YANNICK SCULLY :

2370 Madame la Présidente, Yannick Scully, Hydro-Québec. Il faut préciser, habituellement, la meilleure technologie dans un câble sous-marin, c'est d'avoir un seul brin tout le long. Parfait. Je me fais confirmer par mon expert parce que c'est ça, l'expérience qu'Hydro-Québec a eue, quand même ici au Québec, mais aussi à l'international.

LA PRÉSIDENTE :

2375 Et je suis très contente de savoir qu'il faut que ça ait un seul brin pour durer...

M. YANNICK SCULLY :

2380 En fin de compte, c'est comme un seul fil électrique d'un point A à un point B pour assurer la
continuité du service.

LA PRÉSIDENTE :

2385 D'accord. Et ça, ça dure 40 ans?

M. YANNICK SCULLY :

2390 Habituellement.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, merci beaucoup. Madame Morand, est-ce que vous avez une deuxième question?

2395 **Mme LOUISE MORAND :**

2400 Oui. On a annoncé hier qu'avec les éoliennes et la nouvelle usine thermique, il y aurait 90 %
des usages de l'Île qui seraient décarbonés. J'aimerais savoir, sur ce pourcentage-là, combien de
pourcentage est dû au transfert du mazout vers le gaz naturel, combien est dû aux éoliennes et
quels seront les usages qui seront décarbonés. Est-ce que les éoliennes vont servir à de nouvelles
résidences, à électrifier de nouvelles résidences ou à décarboner des commerces, des restaurants?
Quels usages vont être décarbonés?

LA PRÉSIDENTE :

2405 Monsieur Scully?

M. YANNICK SCULLY :

2410 Madame la Présidente, Yannick Scully, Hydro-Québec. En fait, c'est l'ensemble des activités
à travers les Îles-de-la-Madeleine qui vont être impactées par cette annonce-là, cette utilisation-là

d'énergie. Ce n'est pas une seule catégorie d'instituts ou de commerces ou d'entreprises, c'est l'ensemble de la population qui va faire l'objet de l'aspect positif de la décarbonation.

2415 **LA PRÉSIDENTE :**

Parce que je comprends que c'est comme partout ailleurs au Québec, même si on est ici dans un réseau autonome, une fois que le courant est distribué c'est à qui l'utilise, finalement?

2420 **M. YANNICK SCULLY :**

Exact.

LA PRÉSIDENTE :

2425

D'accord. Maintenant, Madame Morand, est-ce que vous voulez reprendre le début de votre question? Ça, c'était comme la dernière partie, pouvez-vous revenir au début? Je sais que vous évoquiez la distinction au niveau de la production de GES entre le mazout et le gaz naturel, pourriez-vous être un peu plus précise?

2430

Mme LOUISE MORAND :

Oui. On a... oui, oui. On a évoqué 90 % de décarbonation par le fait de la construction d'une nouvelle usine thermique, donc le fait de passer du mazout au gaz, donc il va y avoir moins de gaz à effet de serre, et puis il va y avoir une décarbonation de par l'utilisation d'éoliennes.

2435

En passant, ma réponse n'a pas été répondue, quand je demande quels seront les usages qui seront décarbonés? Alors, on ne me donne pas de réponse à ce niveau-là, on fait juste dire : bien, il y aura décarbonation – parenthèses. Mais pour revenir à la question, c'est quel pourcentage de ce 90 %-là est dû au transfert du mazout vers le gaz et quel pourcentage est dû à l'éolien?

2440

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Scully, est-ce que vous êtes capable de distinguer les deux?

2445

M. YANNICK SCULLY :

Je vais demander à monsieur Stéphane Thériault de s'approcher pour répondre à la question.
Merci.

2450

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

2455

M. STÉPHANE THÉRIAULT :

Bonjour, Madame la Présidente. Stéphane Thériault, Hydro-Québec. En fait, la part de renouvelable associé à l'éolien, à terme, combiné avec les deux projets, on parle d'environ 35 %.

2460

LA PRÉSIDENTE :

35 % du 90 %?

2465

M. STÉPHANE THÉRIAULT :

35 % du 100 %.

LA PRÉSIDENTE :

2470

Du 100 %.

M. STÉPHANE THÉRIAULT :

2475

Il faut comprendre que ça peut varier d'une année à l'autre, évidemment. Donc, le 90 % c'est la combinaison, évidemment, de la centrale et de la partition... la portion combustible renouvelable et de l'éolien, donc vous pouvez faire, grosso modo, l'équation : 90 moins 35, c'est la balance qu'on va aller chercher en chiffres arrondis avec le combustible à faible intensité carbone.

2480 Il faut comprendre que là aussi, on est en cours de développement du projet, donc encore à ce stade-ci, une grande incertitude. On a parlé, on a annoncé 90 %, c'est clairement l'intention, et si on peut aller plus loin, évidemment, on va le faire, mais tous ces pourcentages peuvent être... peuvent varier de quelque pourcentage en fonction du choix du combustible final et de ses paramètres.

2485 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais les ordres de grandeur demeurent.

2490 **M. STÉPHANE THÉRIAULT :**

Les ordres de grandeur demeurent.

LA PRÉSIDENTE :

2495 Merci beaucoup. Madame Morand, j'aimerais revenir à la deuxième partie de votre question. Vous avez dit qu'on n'a pas répondu à votre question concernant les usages, peut-être parce qu'on n'a pas compris qu'est-ce que vous vouliez dire par usages.

Mme LOUISE MORAND :

2500 Oui. Quand on parle de décarbonation, c'est très différent que d'ajouter de l'électricité. Ce n'est pas parce qu'on fait de l'électricité qu'on fait de la décarbonation. Pour qu'il y ait décarbonation, il faut par exemple que des restaurants changent leur poêle au gaz pour des poêles électriques. Il faut que les maisons enlèvent leur chauffage au gaz pour mettre des chauffages électriques.

2505 Alors, est-ce que quand on parle d'usages, c'est précisément qu'est-ce qui va être décarboné? Autrement dit, on veut ajouter de l'électricité. Cette électricité-là nouvelle, est-ce qu'elle va aller à de nouvelles résidences? Est-ce qu'elle va aller à de nouvelles industries? Dans ce cas-là, on n'est pas dans la décarbonation. Quand on dit qu'on veut décarboner les usages, il faut qu'on cible un secteur pour dire : nous allons électrifier ce secteur-là qui, auparavant, est utilisé par le gaz.

2510

Alors, la question était : quel secteur? Cette électricité-là, elle va être utilisée à quel usage pour éliminer le gaz?

2515 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Donc c'est, vous voulez savoir dans quel secteur elle va remplacer une électricité qui dans le moment consomme du carburant fossile.

2520 **Mme LOUISE MORAND :**

Exactement.

2525 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Monsieur Scully, en parallèle du projet de construction de la nouvelle centrale, je pense que vous avez aussi un programme qui vise les particuliers pour... est-ce que ça vise la conversion pour décarboner leur production électrique ici sur l'Île?

2530 **M. YANNICK SCULLY :**

Madame, Hydro-Québec a annoncé un programme d'efficacité énergétique, le ERA, qu'on a mis en place. Le ERA qui veut dire?

2535 **M. STÉPHANE THÉRIAULT :**

Énergie réseau autonome.

2540 **M. YANNICK SCULLY :**

Merci. Qui fait en sorte que c'est des subventions qu'on donne à la population pour convertir leur système de chauffage, entre autres, pour être à l'électricité. Donc, c'est des mesures qu'on met en place pour la décarbonation.

2545

LA PRÉSIDENTE :

Il y a votre voisin qui dit que ce n'est pas tout à fait ça, là.

2550

M. YANNICK SCULLY :

Je vais laisser monsieur Thériault répondre.

LA PRÉSIDENTE :

2555

Oui.

M. STÉPHANE THÉRIAULT :

2560

En fait, le programme ERA, c'est le nouveau terme utilisé qui est venu avec la modulation du programme qui était déjà en place, qui est le PUEÉ, Programme de l'utilisation efficace de l'énergie. C'est un programme particulier qui vise les réseaux autonomes, on s'entend, qui peut paraître contre-intuitif pour des gens du continent, mais en fait, ce qu'il faut comprendre, c'est plutôt le contraire; on encourage ici le chauffage au combustible. La raison, c'est parce qu'un litre consommé chez le client grâce à ce programme-là évite, en chiffres arrondis, environ deux litres à la centrale.

2565

Donc, c'est une façon plus efficace de chauffer les maisons, plutôt que de chauffer à l'électricité. Donc, c'est l'inverse qui se passe évidemment sur le continent, on cherche à décarboner en convertissant dans le sens inverse. La réalité des réseaux autonomes est toute autre et c'est pourquoi on a un programme plus adapté.

2570

J'ajouterais, si vous le permettez, on a annoncé aussi des mesures supplémentaires pour les... ça, c'est le, je dirais, le client le plus efficace dans notre contexte actuellement, c'est le client qui adhère à ce programme.

2575

Maintenant, on sait qu'il y a 60 % de la clientèle résidentielle sur place qui chauffent malgré tout à l'électricité. On les incite à migrer vers le programme ERA, mais pour ceux qui, pour des raisons techniques, économiques, ou autres désirent demeurer à l'électricité, il est offert aussi un

2580 programme de subvention pour des thermopompes qui est, grosso modo, qui est plus généreux que ce qui est offert sur le réseau intégré.

2585 Donc ça a été, il y a eu un historique de projet-pilote, mais cette année, dès l'automne 2025, le programme a été lancé officiellement, donc il est en vigueur actuellement. À cela va s'ajouter, cette année, un programme pour inciter les gens qui voudraient s'installer des panneaux solaires, aussi, niveau résidentiel ou affaires.

LA PRÉSIDENTE :

2590 Bien, merci beaucoup, Monsieur Thériault. Merci, Madame Morand. Est-ce que ça vous éclaire un peu plus?

Mme LOUISE MORAND :

2595 Oui, je vous remercie beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

2600 Je vous remercie, Madame Morand, bonne soirée.

QUESTIONS DE LA COMMISSION

LA PRÉSIDENTE :

2605 Si vous le voulez bien, on va attaquer les oiseaux. Croyez bien que j'adore les oiseaux, mais c'est juste une façon de parler, puis je voudrais revenir sur un aspect bien spécifique de cet élément-là ou de ces impacts-là de votre projet, c'est pendant la période de construction.

2610 Vous avez répété à plusieurs reprises, et vous avez pris des engagements dans tous vos documents qui disent, en gros, que les travaux de préparation des superficies requises seront réalisés, autant que possible – et le autant que possible, je pense, est très important parce qu'il

2615 apparaît toujours – en dehors de la période de nidification, qui est quand même une période assez longue dans l'année. Ça s'étend du 15 avril au 31 août, puis ça s'adonne qu'au Québec, c'est un peu la période de construction.

2620 Alors, on va commencer, je commencerais par vous demander de nous présenter votre échéancier un peu plus détaillé de construction, qu'on vous a demandé de préparer, pour qu'on voie bien pour le moment où vous en êtes dans votre planification.

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

2625 Donc, Jean-Michel Leblanc, pour l'initiateur. Madame Paul, ça va nous faire plaisir de présenter notre calendrier. Donc, on va afficher à l'écran le calendrier du projet. Voilà.

2630 Donc, nous sommes présentement dans le processus environnemental et qui se fait également en parallèle avec le processus d'ingénierie détaillée... préliminaire, en fait, et détaillée et donc, c'est un processus qu'on espère pouvoir compléter d'ici la fin de l'été 2026, si le processus suit son cours, que le projet est accepté et, on l'espère, qu'on pourra avoir un décret ministériel à cette étape-là.

Évidemment, c'est une étape critique pour le projet, l'obtention du décret et la portion par la suite des autorisations ministérielles, qui pourrait affecter le calendrier.

2635 On va ensuite passer à l'étape de l'approvisionnement et de construction. Donc, pourquoi on veut avoir un décret, si le projet est accepté, le plus tôt possible, c'est pour passer à une étape d'approvisionnement, de signatures officielles des contrats d'approvisionnement, parce qu'on sait que les chaînes d'approvisionnement, particulièrement depuis quelques années, ont des délais d'approvisionnement qui sont importants. Donc, c'est une étape critique pour nous d'avoir 2640 l'approvisionnement le plus tôt possible, pour éviter des délais également dans la fin du projet.

2645 Au niveau de la construction, on prévoit d'avoir une première étape, c'est évidemment conditionnellement à ce que l'acceptabilité environnementale, le décret, etc., soient accordés, on prévoit d'avoir les premières étapes de préparation des aires de travail et des chemins, dès le printemps 2027, ce qui nous permettrait justement d'avoir une première partie qui pourrait être faite juste avant la période de nidification et de pouvoir compléter ce travail-là à l'automne 2027 pour

être prêts à recevoir les éoliennes sur le territoire en 2028, faire leur installation, leur érection et également compléter les travaux pour tout ce qui est la sous-station électrique, le transformateur, etc., raccordement au réseau d'Hydro-Québec.

2650

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Donc, il va falloir que le printemps soit hâtif, puis j'imagine que vous me voyez venir, c'est qu'il y a quand même, selon l'échéancier que vous nous proposez là, des possibilités que vous débordiez à l'intérieur de la période de nidification. Je pense qu'il ne faut pas se le cacher, c'est possible.

2655

Vous avez déposé aussi un programme de surveillance dans lequel vous présentez, en cas de travaux pendant la période de nidification, vous présentez des mesures que vous comptez mettre en place, c'est-à-dire qui sont essentiellement préventives. Installation de bâches au sol pour empêcher, entre autres, le pluvier siffleur, de nicher cette année-là et, éventuellement, recherche active de nids par un biologiste aguerri qui s'y connaît.

2660

Madame Leclerc, je me tourne vers vous. Je voudrais savoir, qu'est-ce que le ministère de l'Environnement pense de ces mesures-là mises en place pour protéger, pour en fait, ce serait d'éviter la nidification cet été-là, advenant des travaux, là.

2665

Mme JULIE LECLERC :

Oui, je vais passer la parole à Danielle Gauthier à la Direction de la gestion de la faune.

2670

LA PRÉSIDENTE :

Oui, merci. Madame Gauthier, d'emblée, je vous dirais de ne pas ouvrir votre caméra.

2675

Mme DANIELLE GAUTHIER :

D'accord. Donc, pour les mesures en phase de construction, ça vise spécifiquement le pluvier siffleur, donc étant donné que c'est une espèce qui est inscrite à la LCOM, la *Loi sur les oiseaux*

2680 *migrateurs*, c'est surtout le Service canadien de la faune qui a l'expertise et qui a fait des recommandations à ce sujet-là.

LA PRÉSIDENTE :

2685 D'accord. Donc vous, ces mesures-là, les mesures de prévention, par votre expérience, votre expertise, les mesures, mettons, il y en a deux, essentiellement, deux grandes mesures que le promoteur met de l'avant, est-ce que vous avez un... est-ce que vous les avez déjà vu appliquer ailleurs?

2690 **Mme DANIELLE GAUTHIER :**

Oui, on les utilise entre autres dans certains travaux dans les habitats légaux. Je sais aussi qu'il y a eu plusieurs échanges avec le Service canadien de la faune, justement, sur la recherche active de nids versus simplement l'observation à distance. Il y avait des préoccupations à ce niveau-là.

2695 Il y a un risque, en faisant de la recherche active, de déranger justement les oiseaux pendant la nidification. Donc, je crois, je n'ai pas nécessairement lu les derniers documents du Service canadien de la faune, mais qu'ils recommandaient des observations à distance, pas nécessairement de la recherche active.

2700 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Et est-ce que vous, vous partagez, on va dire, l'avis de vos collègues fédéraux?

2705 **Mme DANIELLE GAUTHIER :**

Oui, tout à fait.

2710 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Merci beaucoup. On va y aller maintenant concernant le taux de mortalité que vous avez observé à Dune-du-Nord. Vous avez déposé les résultats, parce que dans l'étude d'impact et

2715 les documents complémentaires, on avait 2021, mais maintenant on a un portrait plus étendu. Est-ce que vous pouvez nous présenter, s'il vous plaît, ces résultats-là?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

2720 Oui. Donc, Jean-Michel Leblanc, porte-parole de l'initiateur. Donc, Madame Paul, ça va nous faire plaisir de présenter les résultats. Si vous me le permettez, je passerai la parole à madame Castonguay, de PESCA, biologiste, qui va pouvoir nous présenter les résultats de mortalité.

LA PRÉSIDENTE :

2725 Bien sûr. On vous écoute, Madame Castonguay.

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

2730 Oui, bon, Marjolaine Castonguay, de PESCA Environnement. Dans un premier temps, nous, on peut vous expliquer les résultats parce que c'est des exercices qu'on fait régulièrement au Québec et ailleurs au Canada. Je tiens à préciser que les travaux de suivi et tous les rapports n'ont pas été préparés et rédigés par PESCA Environnement.

LA PRÉSIDENTE :

2735 D'accord.

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

2740 Ça fait que notre rôle aujourd'hui va être de vulgariser ou d'expliquer les résultats.

LA PRÉSIDENTE :

2745 Avec grand plaisir.

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

2750 Est-ce qu'on peut vous présenter la capsule?

LA PRÉSIDENTE :

2755 Oui, allez-y.

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

2760 Parfait. Pendant cette pause, je tiens à préciser qu'il n'y a aucun rapace qui a été trouvé pendant l'exploitation, pendant le suivi de l'exploitation de Dune-du-Nord. Il y a aussi aucun oiseau à statut particulier qui a été retrouvé pendant les suivis de mortalité, de même qu'aucune chauve-souris. Quand on fait les suivis de mortalité, on fait les deux groupes en même temps, autant les chauves-souris que les oiseaux.

LA PRÉSIDENTE :

2765 D'accord.

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

2770 L'objectif des suivis de mortalité, c'est vraiment une recherche systématique des carcasses au pied des éoliennes. Au Québec, c'est une démarche qui est réalisée depuis 2007, suite à l'installation du premier parc éolien, du premier appel d'offres de Baie-des-Sables, c'est donc quelque chose qui se fait depuis longtemps.

2775 L'idée, c'est de pouvoir identifier les espèces qui pourraient être sujettes aux collisions et également les éoliennes qui pourraient être les plus contributrices d'avoir une analyse fine des résultats. Évidemment, il y a eu l'élaboration de protocoles standardisés, ce qui a permis, au fil du temps, de tenter d'améliorer la méthode pour évaluer, avoir une meilleure estimation.

2780 Dans les méthodes — vous voulez que j'aille en détail ou vous voulez avoir seulement les résultats?

LA PRÉSIDENTE :

2785 Bien, écoutez, passez rapidement sur les méthodes, mais ça vaut quand même la peine d'en dire un petit mot parce que là-dedans, aussi, il y a des trucs un peu contre-intuitifs, là.

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

2790 Oui, exact. Bien, ça me fait plaisir de vous l'expliquer. Au niveau des méthodes, en fait, on a quatre paramètres qui vont être pris en considération. D'abord, le nombre d'oiseaux qui sont trouvés.

2795 Le deuxième paramètre, c'est la persistance de la carcasse au sol. Pour être capable de faire un estimé, il faut être capable de savoir, quand on fait la visite au pied de l'éolienne, vous comprenez qu'on marche de façon très systématique, par transect, une certaine surface où on a une bonne visibilité au sol et on – ça, c'est mon troisième paramètre, la surface qu'on va évaluer, et également, il y a la qualité de l'observateur. Ça, ça demande beaucoup d'attention pour passer ses journées à marcher au pied des éoliennes et à chercher des oiseaux ou des chauves-souris.

2800 Pour vérifier l'efficacité de l'observateur, on fait des tests à l'aveugle, c'est-à-dire qu'on va déposer des leurres, des spécimens qui ressemblent à un oiseau. On a développé une technique pour fabriquer, vous imaginez qu'on n'achète pas ça dans un magasin à grande surface, ça fait qu'on fabrique des spécimens qui ressemblent étrangement aux espèces qui sont présentes, et on ne le mentionne pas à la personne, et on mesure ainsi son efficacité d'observateur.

2805 Ça fait que c'est les quatre paramètres qui rentrent en compte dans le calcul pour l'estimation.

2810 À Dune-du-Nord, les résultats, en fait, aucune chauve-souris n'a été trouvée au pied des éoliennes, aucun oiseau de proie qui a été trouvé, ce qui a aussi... pour les oiseaux de proie, c'est quelque chose qu'on observe régulièrement dans d'autres parcs au Québec, et aucun oiseau à statut précaire n'a été retrouvé.

2815 Puis suite à l'exploitation pendant trois... suite aux suivis qui ont été réalisés pendant trois ans à Dune-du-Nord, le ministère n'a pas demandé de mesures supplémentaires.

Ça fait qu'au total, pendant les trois années de suivis, on a retrouvé 29 carcasses d'oiseaux au pied de l'éolienne, mais zéro chauve-souris. Les mortalités, les causes de mortalité, c'est souvent associé à une collision.

2820 Au niveau de Grosse-Île, il y a eu effectivement trois années de suivis puis ce qui est demandé, c'est – excusez-moi. Pour le parc éolien de Grosse-Île – on a changé de diapo, on n'est plus au parc éolien de Dune-du-Nord –, ce qui est demandé pour le parc éolien de Grosse-Île, c'est trois années de suivis dans les trois premières années d'exploitation de parc, et ensuite, à tous les 10 ans, donc l'année 13, l'année 23, qui va avoir un autre suivi pour voir le niveau, calculer, estimer
2825 la contribution du parc éolien sur la mortalité des oiseaux.

Étant donné que c'est des tout petits parcs avec quatre éoliennes, 100 % des éoliennes sont visitées, ce qui nous donne une estimation qui est beaucoup plus juste étant donné qu'on visite les quatre éoliennes.

2830 Au niveau du protocole de suivi, c'est là qu'au niveau mathématique, ce qui devient intéressant avec de grands défis, comme il y a très peu de mortalité, lorsqu'on vient pour faire les protocoles d'estimation, on se retrouve mathématiquement avec beaucoup de zéros.

2835 Ça fait qu'actuellement, dans l'industrie, les gens travaillent à mettre en place un protocole qui nous permet d'estimer, de façon plus correcte, un nombre de mortalités, en considérant le fait qu'il y a énormément de zéros. Vous comprenez, comme à Dune-du-Nord, il y avait 29 carcasses trouvées sur une période de trois ans.

2840 Comme on vient de voir, les éoliennes, entre une fréquence à tous les sept jours ou à tous les trois jours, vous imaginez le nombre de zéros qu'on a dans nos tableaux.

LA PRÉSIDENTE :

2845 Oui, je ne veux pas vous faire perdre le fil de votre présentation, mais j'aimerais quand même aller du côté du ministère de l'Environnement parce que vous avez dit que dans l'industrie, on réfléchit à une, on va dire, à une méthode mathématique pour aboutir aux estimations.

2850 Madame Leclerc, j'aimerais savoir si vous participez à cette réflexion-là, si du côté du ministère de l'Environnement, il y a des ajustements qui sont faits au protocole pour tenir compte d'une réalité où la mortalité n'est quand même pas très élevée.

Mme JULIE LECLERC :

2855 Bien, je repasserais la parole à Danielle Gauthier.

LA PRÉSIDENTE :

2860 Oui. Madame Gauthier?

Mme DANIELLE GAUTHIER :

2865 Oui, effectivement, il y a des estimateurs qui sont obligatoires d'utiliser dans les calculs et d'autres qui sont suggérés au choix du promoteur.

Justement, il y a des formules spécifiques pour traiter les données avec de faibles taux de détection de carcasses, les nombres de carcasses trouvées près du site.

LA PRÉSIDENTE :

2870 D'accord. Et est-ce que ces suggestions-là ou ces propositions-là sont fonction des espèces en présence ou, finalement, ça n'a pas grand-chose à voir?

Mme DANIELLE GAUTHIER :

2875 Non, en fait les taux de mortalité sont calculés de la même manière pour les chauves-souris ou les oiseaux de proie ou les oiseaux en général.

LA PRÉSIDENTE :

2880 O.K., d'accord. Je vous laisse continuer, Madame Castonguay.

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

2885 Quand je fais référence à l'industrie, je faisais référence à toutes les personnes intéressées pour améliorer cette méthode-là, autant les chercheurs aux niveaux québécois, internationaux, les ministères, autant provinciaux que fédéraux, et l'ensemble des consultants, on est à la recherche de trouver une méthode qui amène une meilleure estimation. Voilà.

2890 On a parlé tantôt de la mise en place d'un détecteur pour être capable de mieux prévoir le brouillard, spécifiquement ici aux Îles pour les deux éoliennes, éventuellement, qui seraient installées à proximité du grèbe esclavon?

LA PRÉSIDENTE :

2895 Oui, rappelez-moi pourquoi seulement ces deux-là. Est-ce que c'est à cause du grèbe uniquement pendant...

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

2900 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2905 Mais il va y avoir autant de brouillard sur les autres sites?

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

2910 Exactement. C'est une demande spécifique d'Environnement Canada qui s'occupe des espèces en situation précaire.

LA PRÉSIDENTE :

2915 D'accord.

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

2920 Principalement, cette demande-là a été demandée pour le grèbe esclavon pendant sa période de nidification qui, étant donné qu'on était proche de son... bien, pas qu'on était, mais que les deux éoliennes étaient proches de son...

LA PRÉSIDENTE :

2925 Pourraient être proches, d'accord.

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

2930 Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, je vous laisse poursuivre.

2935 **Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :**

2940 Puis, peut-être un complément d'information que vous m'avez demandé hier, à quel endroit que ça avait été utilisé, ça a été utilisé en Espagne dans une zone qu'il y avait du brouillard, et cette technique-là a été mise en place.

2945 Actuellement, dans le monde, il y a beaucoup de tests qui sont faits avec des radars, mais c'est principalement pertinent dans les zones où il y a beaucoup d'oiseaux parce qu'on peut éduquer, l'intelligence artificielle avec tout le système, tandis qu'ici, comme il y a très peu de... les populations d'oiseaux et de chauves-souris sont beaucoup moins abondantes que dans d'autres régions du monde, ça prendrait énormément de temps, d'énergie et d'argent pour arriver à mettre tout ce système-là au point.

2950 Ça fait que la recherche qui a été faite pour mettre un système pour détecter le brouillard nous semble une suggestion intéressante d'innovation à un coût raisonnable pour avoir quand même de bons résultats.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

2955 **Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :**

2960 Voilà. Au niveau des résultats, au niveau de Dune-du-Nord, il y a des visites, les suivis ont été faits en 2021, 2023 et 2024 où le nombre de carcasses qui a été observé d'oiseaux passait de sept, une année, 14, l'année 2023 et huit en 2024, ce qui donne une moyenne de 4,8 oiseaux par éolienne par année.

2965 Lorsqu'on met, on fait les calculs avec la méthode – ici, c'était la méthode Huso – en raison du très petit nombre d'éoliennes – on a deux éoliennes – en raison des surfaces qui étaient capables d'être visitées, en raison d'un très faible nombre de carcasses, puis la qualité de l'observateur, ça donne des chiffres qui sont vraiment beaucoup supérieurs à ce qu'on peut observer sur le terrain.

2970 Ça fait que c'est pour ça, quand je parle qu'on doit continuer à travailler à améliorer les méthodes d'estimation, vous en avez un exemple ici. D'autant plus qu'il faut savoir que sous les parcs éoliens, il y a des gens qui circulent presque à tous les jours et les techniciens, on les sensibilise à ce qu'ils nous déclarent les carcasses qu'ils trouvent pour être capables, un, de les... on a l'obligation de les remettre au ministère de l'Environnement, puis de nous informer de qu'est-ce qui se passe, et on a très peu de déclarations.

LA PRÉSIDENTE :

2975 Bon, d'accord. Madame Leclerc, je vais reparler à madame Gauthier.

2980 Madame Gauthier, devant des chiffres comme ça, est-ce que de votre côté, il y a une réflexion pour essayer d'améliorer le calcul, parce que le chiffre qui est véhiculé, c'est 44,6 oiseaux par éolienne par année, ce qui est quand même dix fois supérieur à ce qui est observé, est-ce qu'il y a une réflexion pour essayer de mieux projeter cette évaluation-là?

2985 **Mme DANIELLE GAUTHIER :**

En fait, nous, ce que la littérature nous dit, c'est justement de ne pas se fier nécessairement au nombre de carcasses qui sont trouvées sur le terrain...

2990 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

2995 **Mme DANIELLE GAUTHIER :**

... étant donné qu'on sait que les taux de détection sont très faibles et les mortalités sont sous-estimées. Donc nous, on se fie aux taux de mortalité qui sont standardisés en tenant compte du taux de détection. Donc, justement, pour nous, c'est ces chiffres-là, les chiffres plus élevés qui sont plus parlants pour nous, et c'est là que résident nos grandes préoccupations.

3000 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Merci pour l'éclaircissement. Madame Castonguay, je vous laisse continuer.

3005 **Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :**

Les éléments sur lesquels on peut travailler pour améliorer l'estimation, c'est effectivement d'améliorer la qualité de l'observateur, son acuité à trouver des carcasses. C'est également de faire les visites, peut-être un peu plus fréquemment, ce qui nous permet de réduire l'incertitude.

3010 Dans le cas présent, c'est de faire 100 % des éoliennes, ça nous permet d'avoir un meilleur estimé et, également, de couvrir la surface qui est 100 % accessible pour diminuer aussi la marge d'erreur associée à la surface qui est couverte.

3015 **LA PRÉSIDENTE :**

Bon, je vous remercie beaucoup. Est-ce que ça met fin à votre présentation?

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

3020

Oui. Si vous avez d'autres questions, ça me fait plaisir de vous en parler, ça fait 20 ans que je fais ça.

LA PRÉSIDENTE :

3025

Non, ça va aller. J'ai seulement une anecdote à vous rapporter. Quand on a quitté Grosse-Île mardi soir, à la hauteur de vos deux éoliennes, il y a deux renards qui ont traversé la route. Alors, je pense que côté prédation, vous avez tout ce qu'il faut ici, pas loin.

3030

J'ai une autre question qui est plutôt pour le ministère de l'Environnement. Selon les sites qui sont finalement, qui seront finalement retenus pour l'implantation des éoliennes, la configuration du secteur, elle pourrait comprendre, soit trois grappes, si on englobe Dune-du-Nord, ou deux grappes.

3035

Alors, c'était une question qui était apparue, ça, je pense que c'était dans la période d'information, mais est-ce qu'une telle disposition, ça représente un risque plus élevé pour la faune aviaire? Est-ce qu'on peut considérer que ça fait comme un corridor linéaire qui pourrait représenter une espèce de mur? Madame Leclerc?

Mme JULIE LECLERC :

3040

Bien, je pense que je repasserais la parole à Danielle Gauthier.

LA PRÉSIDENTE :

3045

Madame Gauthier?

Mme DANIELLE GAUTHIER :

3050

Bien, c'est certain qu'on a beaucoup de préoccupations par rapport à la réalité géographique des Îles-de-la-Madeleine. On s'entend que ce sont de très petites bandes de terre en plein milieu de l'océan, essentiellement. Donc, c'est beaucoup d'oiseaux, une grande diversité d'oiseaux

concentrée sur une petite bande de terre, puis on a des préoccupations justement sur le déplacement, entre autres du pluvier, entre les dunes de sable et la lagune.

3055 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Donc, vos préoccupations, elles sont de l'ordre d'une mortalité augmentée?

3060 **Mme DANIELLE GAUTHIER :**

Oui. On s'attend, avec les résultats qu'on sait, parce que la réalité aussi est que les inventaires avant projet ne correspondent pas toujours avec la mortalité qui est observée parce que, oui, il y a une question par rapport à l'abondance d'oiseaux, mais il y a une question aussi de comment l'habitat est utilisé, par quelles espèces.

3065

Donc, dans le fond, on est très avantagés d'avoir déjà des données d'un autre suivi de mortalité, qui nous montrent qu'effectivement, les mortalités globales d'oiseaux sont très élevées aux Îles-de-la-Madeleine.

3070 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Merci beaucoup. Bien, j'aurais peut-être une dernière question pour vous, Madame Gauthier. Madame Castonguay a présenté, dans le fond, la méthode standardisée la plus à jour, j'imagine, puisqu'on en a connu plusieurs versions pour mesurer la mortalité. Donc, vérification, suivie au cours des trois premières années, puis ensuite sur les dix ans. Considérant qu'on a une présence d'espèces aviaires à statut à proximité immédiate des éoliennes, est-ce que vous, il y aurait des modifications ou des améliorations que vous voudriez voir apporter à ce programme de suivi là?

3075

3080 **Mme DANIELLE GAUTHIER :**

Ce n'est pas tant le programme de suivi qu'on voudrait modifier, mais à ce stade-ci, à l'étude d'impact, on a évalué que d'ajouter des éoliennes près de l'habitat du grèbe esclavon compromettrait le rétablissement de l'espèce. Donc, pour nous, c'est une mauvaise idée de mettre deux éoliennes près de l'habitat du grèbe esclavon et on est également préoccupé par l'ajout des

3085

autres éoliennes dans l'autre grappe de quatre qui est visée. Et ce qu'on a demandé dans notre avant-dernier échange avec le promoteur était de voir s'ils étaient prêts à mettre des mesures d'atténuation pour l'ensemble des éoliennes.

3090 Donc, à date, ce que j'ai entendu pendant la rencontre, c'est qu'on a parlé de mesures pour les éoliennes dans l'habitat de grèbe esclavon, mais je n'ai rien entend par rapport à des mesures d'atténuation qui pourraient être mises ailleurs.

3095 Donc, essentiellement, c'est ça. On pense que l'on compromet le rétablissement avec les deux éoliennes près du grèbe esclavon, et on aimerait voir des mesures d'atténuation mises dès le départ, ne pas attendre les suivis pour l'ensemble des éoliennes.

LA PRÉSIDENTE :

3100 D'accord. Donc vous, ce que vous préconisez, dans le fond, c'est que le système de détection de brouillard soit appliqué à toutes les éoliennes, c'est ça?

Mme DANIELLE GAUTHIER :

3105 Oui, et d'éviter les éoliennes près de l'habitat du grèbe.

LA PRÉSIDENTE :

3110 Près de l'habitat du grèbe. Bon, merci beaucoup, Madame Gauthier. Merci, on a fait le tour des questions sur les oiseaux, je vous remercie beaucoup.

Mme SYLVIE LEBLANC
(par téléphone)

3115

LA PRÉSIDENTE :

On va maintenant passer à une citoyenne en téléphonie, madame Sylvie Leblanc, et je ferme le registre. Madame Leblanc, est-ce que vous êtes là?

3120

Mme SYLVIE LEBLANC :

Oui, je suis là.

3125

LA PRÉSIDENTE :

Oui? Alors, on écoute votre première question.

3130

Mme SYLVIE LEBLANC :

Est-ce que vous m'entendez?

LA PRÉSIDENTE :

3135

Oui, je vous entends très bien. On écoute votre première question.

Mme SYLVIE LEBLANC :

Bonjour, Madame Paul, bonjour, Madame Leney. Moi, je trouve, je suis rendue que j'écoute ça, puis que je trouve que les oiseaux avec un statut sont chanceux en quelque sorte. Pour un projet que monsieur Leblanc disait, hier ou avant-hier, qu'il n'y a pas d'équivalent sur la planète actuellement, j'ai l'impression qu'il y a des impacts qui pourraient être plus considérés, des impacts potentiels qui pourraient être plus considérés à mon sens.

3140

3145

Est-ce que vous m'entendez bien encore dans la salle de votre côté?

LA PRÉSIDENTE :

3150 Oui, oui, je vous entends. Allez-y avec votre première question.

Mme SYLVIE LEBLANC :

3155 Moi, je pense, que compte tenu qu'on est, comme le disait la madame précédemment, sur une bretelle en plein milieu du golfe Saint-Laurent, dans un écosystème qui a une assez riche biodiversité, moi, je m'inquiète pour le milieu marin concernant la proximité, notamment, de la lagune.

3160 On sait que les lagunes, c'est des milieux très, très précieux, essentiels à plusieurs activités, comme par exemple le frai, la croissance, les pouponnières. Et j'ai entendu dire, j'ai lu, par des gens de la France, qu'ils sont très inquiets en ce qui concerne les bruits et les vibrations occasionnés par les chantiers et par les éoliennes quand elles sont en fonction. Les bruits et les vibrations, les bruits audibles et les vibrations de toutes sortes, et je me demande comment ça que ça ne semble pas être considéré aux Îles-de-la-Madeleine.

3165 Notamment, eux autres, ils parlaient que les études étaient insuffisantes, puis ils s'inquiétaient au niveau de la turbidité, de la photo synthèse, de toutes sortes de perturbations qui pourraient être des impacts potentiels que nous, on vivrait, aux Îles-de-la-Madeleine, sur le milieu lagunaire et marin.

3170 Je voudrais m'assurer que les gens, le promoteur sont certains que leurs éoliennes et leur projet de construction ne peuvent pas avoir d'impact sur les milieux lagunaires, particulièrement, en ce qui concerne aussi la vie larvaire. Nos lagunes sont un milieu où est-ce que viennent frayer le hareng, des espèces qui sont déjà en difficulté, je ne sais pas s'il y a des statuts dessus, je n'ai pas eu de temps pour documenter ça, mais je suis très inquiète. J'aimerais ça avoir l'opinion du promoteur et ses...

LA PRÉSIDENTE :

3180 D'accord. Oui. Bon, Monsieur Leblanc, on a déjà un peu abordé cette question-là précédemment. Vous êtes à proximité, comme le dit madame Leblanc, d'un milieu lagunaire qui est

riche, qui est essentiel au niveau du développement de plusieurs espèces marines. Elle fait référence à des études qui ont été produites en France, sur des liens qui auraient été établis entre les vibrations et les sons et un impact en milieu marin.

3185

Est-ce que vous êtes – bon, on va y aller en deux temps. Au niveau de la construction, est-ce qu'il y a possibilité d'atteinte au milieu lagunaire?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

3190

Selon les études que nous avons, dont nous avons fait part pour l'étude d'impact, non.

LA PRÉSIDENTE :

3195

Bon, d'accord. Donc, il n'y a aucun... vous n'approchez pas suffisamment de l'eau, on va dire ça comme ça. Il n'y a pas non plus d'activités humaines liées à la construction qui pourraient occasionner des émissions de vibration qui pourraient s'étendre vers le milieu marin, c'est bien ça?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

3200

Tout à fait. Alors, on est toujours au moins à 60 mètres du milieu hydrique. Madame Castonguay me le confirme, j'ai donné le bon chiffre? Nous sommes à 60 mètres. On est au courant qu'il existe des études dans le monde sur les potentiels effets d'éoliennes offshore, mais on comprend que dans ces cas-là, la construction, les infrastructures sont directement dans le milieu marin.

3205

Donc, dans ce cas-là, il peut peut-être y avoir des impacts, mais dans le cas qui nous concerne, nous ne touchons pas au milieu marin et il n'y a aucun impact appréhendé.

LA PRÉSIDENTE :

3210

D'accord. Et maintenant, en période d'exploitation?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

3215

Même chose.

LA PRÉSIDENTE :

3220

Est-ce que c'est un élément que vous avez regardé? Est-ce que vous avez de la documentation sur la question?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

3225

Je passerais la parole à madame Castonguay qui a réalisé pour nous l'étude d'impact, qui pourra donner un peu plus d'information.

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

3230

Oui, bonjour. Marjolaine Castonguay, PESCA Environnement. Dans la démarche de l'étude d'impact, la façon de le faire dans un premier temps, c'est d'établir un portrait du milieu, établir aussi l'ensemble des activités qui vont avoir lieu et de voir s'il peut y avoir une interaction entre les composantes du milieu et les activités.

3235

Dans le cas de – je parle de Grosse-Île, il n'y a aucune interaction entre les activités de construction ou d'exploitation avec les composantes marines à proximité.

LA PRÉSIDENTE :

3240

Merci, Madame Castonguay. Madame Leblanc, est-ce que vous avez une prochaine question?

Mme SYLVIE LEBLANC :

3245

J'aimerais ça savoir jusqu'où se répercutent le son et les vibrations de ces éoliennes-là. Comme, quand elle est en marche, puis l'effet cumulatif, ça ne porte pas du tout, ça ne se rend pas à la mer, vu la proximité l'une de l'autre?

LA PRÉSIDENTE :

3250 Selon ce que l'initiateur nous dit, ça ne se rend pas à la mer et n'oubliez pas que là, on passe d'un milieu aérien, où le son effectivement voyage, à un milieu aquatique. Je ne suis absolument pas acousticienne, mais je pense que d'emblée, on peut considérer que c'est une barrière qui est quand même assez efficace.

3255 Par contre, dans l'air – est-ce que vous pouvez reprojeter la carte d'hier avec les isophones pour voir jusqu'où se rend le son, dans l'air?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

3260 Oui, tout à fait, Madame Paul et, au besoin, nous avons notre spécialiste acousticien qui pourra donner un complément d'information.

LA PRÉSIDENTE :

3265 Oui, d'accord.

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

3270 Bonjour, Marjolaine Castonguay, PESCA Environnement. Vous avez à l'écran, la carte avec les isophones. Je vais commencer par l'extérieur de la carte, qui est le point qui nous intéresse. Sur la carte, ce qui est en bleu, ça représente l'eau. Ce qui est en vert, c'est un isophone de 30 à 34 décibels qui serait à la surface de l'eau, qui serait perceptible à la surface de l'eau. Et la deuxième couleur, vert un peu plus jaune, on a des décibels de 35 à 39 décibels et ce qui est jaune, c'est le 40 décibels qui est aussi sur la surface de l'eau.

3275 Le trait noir représente la forme des Îles, donc lorsqu'on serait sur l'eau, on pourrait percevoir la contribution sonore des éoliennes qui pourrait varier entre 50 décibels et un peu plus vers le 30 décibels.

3280 Je tiens à mentionner que la norme est de 40 décibels pour une habitation permanente et que c'est la contribution des éoliennes donc qui est avant le climat sonore ambiant, qui peut être perçu dans le milieu naturel. Les vagues produisent régulièrement entre 60 et 70 décibels.

LA PRÉSIDENTE :

3285 Justement, est-ce que pour chacune des couleurs, vous pouvez illustrer à quoi ça correspond comme bruit?

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

3290 Oui, exactement. Est-ce qu'on a la charte – on a mis une charte concernant le climat sonore. 40 décibels, ça correspond à une discussion à voix basse dans une bibliothèque.

LA PRÉSIDENTE :

3295 D'accord. Bon.

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

3300 Je l'ai, excusez-moi. Une conversation comme on a actuellement, c'est environ 60 décibels. Puis une automobile, ça peut varier entre 75 à 80 décibels lorsqu'on est à 15 mètres de l'auto. Alors, vous avez ici un graphique qui l'explique très bien.

LA PRÉSIDENTE :

3305 Oui, on l'a à l'écran, merci beaucoup.

Madame Leblanc, merci pour vos questions, on va maintenant passer à une citoyenne qui est...

3310 **Mme SYLVIE LEBLANC :**

Bien, j'ai une autre question.

LA PRÉSIDENTE :

3315

Ah, excusez-moi.

Mme SYLVIE LEBLANC :

3320

Et là, j'ai remarqué qu'on reste dans l'audible chez l'humain, comme je comprends ça.

LA PRÉSIDENTE :

3325

Oui.

Mme SYLVIE LEBLANC :

3330

Est-ce que, quand il disait, monsieur de la santé publique, Bonnier-Viger, est-ce que c'est l'INRSPQ qui est la référence en revue de littérature au sujet des infrasons?

LA PRÉSIDENTE :

3335

Oui.

Mme SYLVIE LEBLANC :

3340

J'aurais aimé ça qu'il y ait des travaux sur les infrasons par rapport à ça, il n'y avait rien du tout qui a été fait, bien qu'on prétende qu'il n'y a pas aucun danger. Je veux bien le croire, mais je n'en suis pas certaine. C'est juste ça que je veux dire.

LA PRÉSIDENTE :

3345

O.K., Monsieur Bonnier-Viger...

Mme SYLVIE LEBLANC :

Puis l'autre question, si vous permettez que je la pose, là...

LA PRÉSIDENTE :

3350 Attendez, Madame. Attendez un peu, Madame Leblanc, attendez un peu. On va aller voir vers monsieur Bonnier-Viger s'il a un commentaire particulier à faire par rapport à ce que vous venez de dire.

M. YV BONNIER-VIGER :

3355 Je ne suis pas sûr d'avoir très bien compris ce qui a été dit.

LA PRÉSIDENTE :

3360 Non. Est-ce que vous pourriez... on vous a un peu perdue dans la conversation, ce n'était pas très clair, le commentaire que vous avez fait, est-ce que vous pouvez le reprendre?

Mme SYLVIE LEBLANC :

3365 Bien là, c'est parce que j'entends parler depuis des années en France de problématiques en lien avec les infrasons. Là, monsieur Bonnier-Viger a dit que l'INRSPQ n'avait pas de données à cet effet-là ni de publication pertinente, si on peut dire.

3370 Alors, moi, je continue de m'inquiéter parce qu'il semblerait que plus qu'on avance, et plus que les infrasons semblent être vraiment vues comme une menace et nous, je les perçois comme une menace, mais c'est au niveau humain que ça a été analysé, mais là, ma question, c'est pour la lagune, pour la vie larvaire dans la lagune, est-ce que les infrasons peuvent constituer un potentiel impact pour la vie larvaire de la lagune, l'écosystème de la lagune?

3375 Ça, bien, c'est une question que je pense qui est pertinente.

LA PRÉSIDENTE :

3380 Monsieur Bonnier-Viger?

M. YV BONNIER-VIGER :

3385 Oui. Yv Bonnier-Viger. La question des infrasons, c'est bien de ça qu'on parle, comme je l'ai dit, dans la revue de littérature de l'INSPQ, ils ont identifié peu d'études et il n'y avait pas de conclusion... il n'y avait pas suffisamment de données pour tirer des conclusions que ça pouvait avoir un effet sur la santé de la population humaine.

3390 Mais je pense, je ne sais pas si c'est cette dame-là ou une autre, qui a dit qu'il y avait eu une étude et puis qu'elle devait vous l'envoyer pour qu'on puisse étudier ça, donc on va faire cette étude-là, c'est sûr.

LA PRÉSIDENTE :

3395 Oui, c'est ça. Mais on est toujours lié à la santé humaine.

M. YV BONNIER-VIGER :

Oui.

3400 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame, elle, c'est la vie lagunaire.

M. YV BONNIER-VIGER :

3405 Oui. Là, elle parle, je pense, de la santé larvaire dans la lagune.

LA PRÉSIDENTE :

3410 Oui.

M. YV BONNIER-VIGER :

3415 Ça dépasse les compétences d'un spécialiste en santé publique et médecine préventive. Il faudrait demander peut-être à un biologiste qui s'occupe de la vie maritime, en fait, pour pouvoir répondre à cette question.

LA PRÉSIDENTE :

3420 Bon. J'ai bien peur, Madame Leblanc, qu'on n'ait pas cet expert-là sous la main ce soir, alors on va peut-être passer à votre prochaine question.

Mme SYLVIE LEBLANC :

3425 Mais est-ce que vous allez vous occuper de trouver quelqu'un qui est capable de nous éclairer à ce sujet-là éventuellement avant que...

LA PRÉSIDENTE :

3430 Écoutez, la commission va regarder, va essayer de trouver une ressource... ah, il y a monsieur Morisset qui est... bon, il y a quelqu'un du MSSS en ligne, du ministère de la Santé et des Services sociaux, donc un collègue de monsieur Viger qui s'appelle monsieur Morisset qui est en ligne et qui pourrait peut-être éclairer notre lanterne.

3435 Alors, Monsieur Morisset?

M. PIERRE-OLIVIER MORISSET :

3440 Oui, Pierre-Olivier Morisset, Direction régionale de santé publique, Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine. Concernant le manque de données apparent du côté de l'INSPQ pour les infrasons, ou le petit nombre d'articles qui ont été utilisés pour la révision de littérature faite par l'INSPQ sur les infrasons, ça découle aussi d'une sélection qui a été faite par l'INSPQ en fonction de la qualité des publications dans ce domaine-là.

3445 Donc, il faut garder en tête que ce n'est pas parce qu'il y a des publications qui proviennent de différents pays et de différentes institutions qu'elles sont d'une qualité suffisante ou d'une crédibilité suffisante pour être utilisées dans une revue systématique de littérature.

3450 Donc, le petit nombre de publications jugées crédibles par l'INSPQ ne veut pas dire qu'il y a peu de publications dans le domaine ou que l'INSPQ n'a pas accès à ces publications-là, mais bien que ça a été sélectionné selon des critères rigoureux lors de leur revue de littérature.

3455 Ceci dit, la revue de littérature la plus récente date de 2023-2024, donc les articles qui ont été... dont il a été question hier qui datent de 2026 ne faisaient pas partie de cette revue de littérature là et c'est pour ça qu'on est ouvert à les recevoir, toutes les publications qui datent d'après cette année-là, et qu'on puisse les analyser par la suite.

LA PRÉSIDENTE :

3460 Merci, Monsieur Morisset. Madame Leclerc, du ministère de l'Environnement, apparemment madame Gauthier aurait quelque chose à ajouter concernant la vie larvaire?

Mme JULIE LECLERC :

3465 Bien, les infrasons, je ne sais pas si c'est par rapport à la vie larvaire, mais oui...

LA PRÉSIDENTE :

3470 Oui? Bon. Madame Gauthier, on vous écoute.

Mme DANIELLE GAUTHIER :

3475 Oui. Donc, côté faunique, c'est un petit peu la même réalité. Sur les sites Internet, il y a beaucoup de publications concernant les infrasons, mais au sein de la littérature scientifique revue par les pairs, il y a quand même très peu d'études. J'ai fait une revue assez large qui, oui, disait qu'il y avait des publications par exemple sur les infrasons sur les girafes ou les éléphants, les réverbérations dans le sol, peut-être les albatros par rapport à la migration, mais je n'ai rien trouvé faisant des liens spécifiquement entre les éoliennes et la faune.

3480 Donc, c'est ça. Il y a quand même une différence entre ce qu'on peut lire généralement sur l'Internet et ce que la littérature revue par les pairs nous rapporte.

3485 Donc, je ne dis pas que c'est impossible, mais ce n'est pas nécessairement des axes de recherche, ou on n'a pas nécessairement des indices qui nous poussent à développer ce domaine de recherche là parce qu'on n'a pas nécessairement de préoccupations.

 Comme, par exemple, avec les oiseaux, c'est pour ça qu'on met l'accent sur certains suivis en particulier, des oiseaux de proie, les chauves-souris, parce qu'on sait que c'est à ce niveau-là qu'il y a vraiment des problématiques.

3490 **LA PRÉSIDENTE :**

 Merci beaucoup, Madame Gauthier, pour votre éclairage.

 Madame Leblanc, je pense que vous comprenez qu'on n'a...

3495 **Mme SYLVIE LEBLANC :**

 Ce qu'on a dit, c'est s'il n'y a pas d'études... si les études ne sont pas suffisantes, on prétend qu'il n'y a pas de risque associé.

3500 Ma deuxième question, ça concerne le financement.

LA PRÉSIDENTE :

3505 D'accord.

Mme SYLVIE LEBLANC :

3510 J'aimerais ça juste avoir un horizon sur le coût global de ce projet-là.

LA PRÉSIDENTE :

3515 Qu'est-ce que vous entendez par « horizon »?

Mme SYLVIE LEBLANC :

3520 Bien, un genre... ça n'a pas besoin d'être précis aux 100 000 \$ proches, là, mais je voudrais savoir la proportion des subventions publiques dans le coût global du projet.

LA PRÉSIDENTE :

3525 O.K. La proportion des subventions publiques.

Mme SYLVIE LEBLANC :

Des subventions publiques.

3530 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, dans le financement du projet. Monsieur Leblanc?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

3535 Bien, qu'il n'est pas impossible, Madame Paul, qu'un programme de subvention soit trouvé par le promoteur, mais notre modèle financier présentement, il n'y a aucune subvention publique qui est, je veux dire, significative, qui y figure, là.

3540 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Donc, pour le moment, il n'y a aucun argent public qui provient d'une source gouvernementale de quelque niveau que ce soit, qui entre dans le financement de votre projet?

3545 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

Je veux spécifier significative parce qu'il pourrait peut-être y avoir de légers montants de crédits d'impôt pour recherche et développement ou des choses comme ça, mais pas de montant significatif en ordre de grandeur dans notre modèle financier.

3550 **LA PRÉSIDENTE :**

Direct, O.K, injecté dans le financement du projet.

3555 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

Tout à fait.

3560 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, voilà la réponse, Madame Leblanc.

Mme SYLVIE LEBLANC :

3565 Mais ça, est-ce que ça comprend les sommes que les municipalités investissent? La part des municipalités, c'était considéré comme du privé, c'est quoi?

LA PRÉSIDENTE :

3570 Effectivement, ce projet-là, Madame Leblanc, c'est un partenariat entre l'Alliance de l'Est, qui est un regroupement de MRC et un promoteur privé. On va demander à monsieur Deschênes si c'est le cas.

M. SIMON DESCHÊNES :

3575 Donc, effectivement, la portion, la participation communautaire dans le projet de parc éolien de Grosse-Île se fait, nos mises de fonds, nos capitaux propres, par le biais de règlements d'emprunt encadrés par le ministère des Affaires municipales, mais en aucun temps il n'y a de

3580 subventions gouvernementales. Donc, c'est vraiment une capacité d'emprunt du milieu municipal qui fait notre apport en capital avec notre partenaire pour amener à terme notre projet éolien.

LA PRÉSIDENTE :

3585 Donc, le financement, on va dire...

Mme SYLVIE LEBLANC :

3590 O.K., ça, c'est considéré comme, vous disiez, c'est considéré comme du privé, ça. Ce que le citoyen met là-dedans, c'est privé.

LA PRÉSIDENTE :

3595 Ce n'est pas considéré comme du privé, mais il faut comprendre que ce n'est pas une subvention que l'Alliance reçoit et met dans le projet, c'est un emprunt bancaire, un peu comme un crédit hypothécaire. Donc, à ce moment-là, ce n'est pas qualifié de subvention. Les partenaires de l'Alliance de l'Est, je vous dirais, prennent un risque financier en investissant dans le projet à partir de règlements d'emprunt.

Mme SYLVIE LEBLANC :

3600 Puis là, c'est des garanties qui sont fournies par les municipalités ou quoi? Qui prends le risque de...

LA PRÉSIDENTE :

3605 Madame demande s'il y a des garanties – attendez, Madame Leblanc, attendez. Madame Leblanc demande s'il y a des garanties fournies par les municipalités.

M. SIMON DESCHÊNES :

3610 Il n'y a pas nécessairement de garantie. Le modèle de l'Alliance de l'énergie de l'Est, sa force c'est justement la notion de portefeuille. Donc, c'est un véhicule que nous avons utilisé justement

pour atténuer le risque puisqu'on dirait qu'actuellement, le risque qu'il y a d'investir dans des projets éoliens est à peu près peu probable.

3615

LA PRÉSIDENTE :

Madame Leblanc, je pense qu'on a fait le tour de la question, je pense que la réponse est assez claire, il n'y a pas de subvention...

3620

Mme SYLVIE LEBLANC :

Je n'ai pas compris, c'est peu probable? C'est quoi qui est peu probable? C'est quoi, l'absence de... ? Je m'excuse, s'il vous plaît? Le risque est peu probable, le risque de quoi?

3625

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous pouvez reprendre la fin?

3630

M. SIMON DESCHÊNES :

Écoutez – merci, Madame la Présidente, pardon. Notre portefeuille d'investissements dans les projets éoliens fait en sorte que ça vient diminuer et atténuer tous les risques possibles et potentiels, c'est ce qui fait notre force d'être dans un regroupement de 209 municipalités. Ce qui fait que dans le projet, notre participation avec le projet, il y a des garanties avec... on doit émettre des lettres de crédit, ces choses-là, mais il y a aussi des assurances qu'on se paie, etc.

3635

Donc, de dire ici qu'il y a un risque, il est très faible. Et, pour le moment, le fait qu'on soit dans une stratégie de portefeuille fait en sorte que le risque est peu probable.

3640

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Deschênes. Madame Leblanc, c'est le complément d'information que monsieur... est-ce que vous l'avez entendu?

3645

Mme SYLVIE LEBLANC :

3650 Oui, je l'ai entendu. J'ai plein d'autres questions avec des inquiétudes, mais je vous remercie infiniment de prendre le soin de démêler tout ça pour nous autres.

LA PRÉSIDENTE :

3655 Merci, Madame Leblanc, bonne soirée.

Mme SYLVIE LEBLANC :

Bonne soirée.

3660

Mme LUCIE D'AMOURS

LA PRÉSIDENTE :

3665

J'appelle maintenant madame Lucie D'Amours.

Mme LUCIE D'AMOURS :

3670

Oui, rebonjour, Madame la Présidente, Madame la Commissaire. C'est des petites questions relativement à l'étude qui a été présentée tout à l'heure sur la mortalité d'oiseaux. Je me demandais s'il y a moyen d'avoir des détails, si ça concerne plutôt les oiseaux aquatiques que la sauvagine, les cormorans, par exemple, qui passeraient de la lagune à la mer ou qui seraient dans le secteur ou plutôt les oiseaux terrestres, les petits passereaux?

3675

LA PRÉSIDENTE :

Vous voulez dire les carcasses qui ont été retrouvées?

3680

Mme LUCIE D'AMOURS :

Les carcasses retrouvées, oui. Est-ce qu'on peut avoir le détail de ça?

3685 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, est-ce que vous avez, Monsieur Leblanc, la liste des espèces avec peut-être les occurrences les plus courantes, là, les plus habituelles?

3690 **M. JEAN-MICHEL LEBLANC :**

Oui, on a cette liste-là. C'est principalement des oiseaux... donc oui, Madame Paul, pour répondre à la question de madame D'Amours, c'est principalement des passereaux, principalement. C'est très majoritairement des passereaux, là, des parulines, moineaux, etc., là. Désolé de mon...

3695

LA PRÉSIDENTE :

Votre science des oiseaux?

3700

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

... de ma science biologique – de petits oiseaux de type passereau.

3705 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Castonguay, est-ce que vous avez la liste?

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

3710

La liste est fournie dans le rapport de suivi de mortalité. Je vais vérifier avec ma collègue si son l'a présentement actuellement en main.

3715 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, merci. Donc, c'est plutôt des passereaux. Pour le moment, c'est ça qu'on sait.

3720 **Mme LUCIE D'AMOURS :**

C'est ça. Puis je me demandais aussi s'il y avait des périodes critiques. Est-ce que c'est plutôt en période de migration ou de nidification?

3725 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Castonguay ou Monsieur Leblanc? Madame Castonguay?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

3730 Bien, je vais passer la parole à madame Castonguay.

Mme MARJOLAINE CASTONGUAY :

3735 Oui, si vous me permettez, on va chercher si on a en main sur notre ordinateur la copie du suivi de mortalité. Sinon, on va pouvoir vous répondre par écrit Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

3740 D'accord, parfait. Merci beaucoup. Ça fait que donc, ou on l'a tantôt ou on l'a par écrit, mais si on l'a par écrit, ça va être déposé sur le site du BAPE.

Mme LUCIE D'AMOURS :

3745 Bien, merci beaucoup.

QUESTIONS DE LA COMMISSION

3750

LA PRÉSIDENTE :

Ça me fait plaisir. Madame Leney, je vous passerais la parole.

3755

LA COMMISSAIRE :

Oui, peut-être quelques petites questions. La première, je l'adresserais à monsieur Scully d'Hydro-Québec. Ça concerne le système de stockage d'énergie dont vous avez parlé hier. Dans l'étude d'impact, l'initiateur indique que le projet de parc éolien de Grosse-Île sera complémentaire au projet du système de stockage électrique actuellement développé par Hydro-Québec.

3760

Est-ce que de votre côté, donc le système de stockage d'énergie devient donc nécessaire à cause de l'ajout du projet éolien de Grosse-Île?

3765

M. YANNICK SCULLY :

Je vais demander à monsieur Stéphane Thériault de venir pour cette question-là.

M. STÉPHANE THÉRIAULT :

3770

Stéphane Thériault, Hydro-Québec. Madame la Commissaire, effectivement, le système de stockage est intimement lié au projet. Il faut comprendre que c'est un système qui va favoriser l'intégration de l'énergie éolienne dans le réseau. Est-ce qu'on pourrait avoir un projet éolien techniquement sans ce système de stockage? La réponse est probablement oui, mais assurément pas avec les mêmes avantages, les mêmes bénéfices. Donc oui, c'est intimement lié au projet.

3775

LA COMMISSAIRE :

Et quel est l'échéancier de mise en œuvre du système?

3780

M. STÉPHANE THÉRIAULT :

3785 Actuellement, l'échéancier, on prévoit, on est dans un horizon de mise en service antérieure à l'échéancier révisé de l'initiateur. On parle, on vise, à tout le moins, une mise en service en 2027.

LA COMMISSAIRE :

3790 Et si le projet éolien de Grosse-Île n'était pas autorisé ou n'allait pas de l'avant, est-ce que ça remettrait en question le système de stockage d'énergie?

M. STÉPHANE THÉRIAULT :

3795 À l'heure actuelle, l'orientation est clairement d'aller de l'avant. Donc, on est déjà engagé dans la commande avec notre filière EVLO. Donc, il reste des éléments à finaliser, mais c'est en cours, et l'orientation, oui, c'est qu'on irait de l'avant avec le système de stockage qui pourrait amener quand même d'autres bénéfices sur le réseau.

3800 Donc, actuellement, c'est le plan d'aller de l'avant avec le système de stockage, que le projet soit autorisé ou non.

LA COMMISSAIRE :

3805 O.K., parfait,, merci beaucoup. Merci beaucoup, Monsieur Thériault.

3810 Monsieur Leblanc, quelques petites questions. Concernant les retombées économiques, dans le résumé de l'étude d'impact, vous indiquez que vous entendez collaborer avec le milieu afin de maximiser les retombées économiques locales et qu'à compétence et prix égaux, les travailleurs et les entreprises de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine seront priorisés lors de la construction du parc éolien.

3815 Quels mécanisme et processus d'approvisionnement concrets entendez-vous mettre en place pour favoriser la maximisation des retombées économiques locales?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

3820 Donc, Jean-Michel Leblanc, porte-parole pour l'initiateur. Donc, oui, Madame la Commissaire,
on a un engagement de favoriser le développement économique local qui se concrétise, d'une part
avec la présence d'acteurs économiques dans notre comité de liaison, la Chambre de commerce,
la SADC, également, donc des organismes que connaissent bien les entreprises des Îles, et nous
3825 avons commencé à explorer, avec la Chambre de commerce, la possibilité de mettre en place un
processus de préautorisation, de préapprobation des entrepreneurs locaux, d'une part, mais aussi
d'organiser des journées d'information, des soirées d'information auprès des membres de la
Chambre de commerce et les membres des acteurs économiques, pour leur faire connaître les
différentes opportunités qu'il y aura dans la phase de construction, si le projet se réalise.

3830 Et, pour nous, également, connaître l'expertise qu'il y a sur le territoire dans les domaines
d'intérêt pour la construction du projet.

LA COMMISSAIRE :

3835 Est-ce que le comité de liaison a un impact dans ces informations-là? Dans le sens, est-ce
que vous pourriez utiliser le comité de liaison pour diffuser l'information ou rencontrer les
entrepreneurs locaux?

M. JEAN-MICHEL LEBLANC :

3840 Oui, oui, tout à fait. Oui. Donc, c'est de l'information qu'on veut diffuser dans le comité de
liaison. Et si vous me le permettez, je passerais également la parole à l'Alliance de l'Est qui pourrait
compléter, là, l'intérêt pour les retombées économiques locales.

LA COMMISSAIRE :

3845 Oui, bien sûr.

M. SIMON DESCHÊNES :

3850 Merci, Madame la Commissaire. Rapidement, nous, une exigence de l'Alliance de l'énergie de l'Est lorsqu'il y a la préparation, l'élaboration d'un projet éolien sur un territoire donné, bien nous, c'est justement ça, le fait d'une participation communautaire, donc c'est vraiment une forme d'exigence qu'on impose avec notre partenaire, mais qu'on travaille ensemble.

3855 Et, par ailleurs, on a profité récemment d'un passage ici aux Îles, de les rencontrer, des discussions notamment avec le comité de liaison, mais la Chambre de commerce, pour les préparer justement à avoir un bottin de services quelconque, etc., pour justement avoir ce souci-là, important, de l'optimisation, maximisation des retombées économiques locales.

3860 **LA COMMISSAIRE :**

 Merci beaucoup.

3865

MOT DE LA FIN

LA PRÉSIDENTE :

3870 C'est ce qui clôt la période de questions pour la commission. Donc, ceci clôt officiellement la première partie de l'audience publique.

 This officially concludes the first part of the public hearing.

3875 Nous constatons que des informations complémentaires sont attendues pour répondre à des questions. Nous comptons les recevoir au plus tard dans les 48 prochaines heures.

We note that additional information is required to answer questions. We expect to receive this information within the next 48 hours at the latest.

3880

Les questions que nous poserons par écrit à l'initiateur et aux personnes-ressources ainsi que les réponses et les nouveaux documents qu'ils nous fourniront seront rendus publics dans le site Web du BAPE en langue française. Pour les personnes qui n'auraient pas de connexion Internet, la bibliothèque Jean-Lapierre en offre une gratuitement.

3885

The questions we will submit in writing to the project proponent, ministries and agencies, along with their responses, and any new documents they provide will be made public on the BAPE website in French. For those who do not have Internet access, the Jean-Lapierre Library offers free Internet access.

3890

Je vous rappelle que, si vous désirez réserver une place afin de résumer un mémoire ou d'exprimer votre opinion verbalement en deuxième partie, vous avez jusqu'au 23 février pour le faire en remplissant le formulaire prévu à cet effet dans le site Web du BAPE.

3895

I would like to remind you that if you wish to sign up to summarize a brief or express your opinion verbally in the second part, you have until February 23 to do so by filling out the form provided for this purpose on the BAPE website.

3900

En deuxième partie, l'initiateur et les personnes-ressources qui souhaitent assister aux séances seront les bienvenus. Toutefois, ils n'interviendront plus devant la commission.

In the second part, the proponent, the ministries and the agencies who wish to attend the sessions will be welcome. However, they will no longer speak before the commission.

3905

Les séances à venir seront exclusivement consacrées à l'expression des points de vue sur le projet et ses répercussions. Vous aurez au maximum de 15 minutes pour vous exprimer. De plus, il est possible que ma collègue, Stella Leney, et moi échangions avec vous pour préciser et éclaircir certains aspects de votre opinion.

3910

The upcoming sessions will be devoted exclusively to expressing views on the project and its repercussions. You will have a maximum of 15 minutes to express your opinion. In addition, my colleague, Stella Leney, and I may have discussions with you to clarify and elaborate on certain aspects of your opinion.

3915 Vous pourrez également exprimer votre point de vue par écrit en transmettant un mémoire, un commentaire ou une image commentée d'ici le 5 mars sur le site Web du BAPE. Pour l'envoi, vous n'aurez qu'à choisir le formulaire associé à l'option privilégiée.

3920 Les mémoires demeureront confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la commission, le cas échéant. Les mémoires non présentés, les commentaires et les images commentées seront rendus publics à la fin de la deuxième partie.

3925 *You can also express your opinion in writing by submitting a brief, comment, or annotated image by March 5th on the BAPE website. Simply select the form associated with your preferred option.*

The briefs will remain confidential until they are presented to the commission. Briefs that are not presented, comments, and annotated images will be made public at the end of the second part.

3930 Vous pouvez aussi trouver toutes les informations nécessaires dans le site Web du BAPE et accéder à des conseils pour préparer votre opinion dans la section Participer. Si vous avez des questions sur les façons de participer, n'hésitez pas à aller voir Rachel et Alexandre à l'entrée de la salle, ou leur écrire à l'adresse grosse-île@bape.gouv.qc.ca

3935 *You can also find all the necessary information on the BAPE website and access tips for preparing your opinion in the Participate section. If you have any questions about how to participate, feel free to ask Rachel and Alexandre at the entrance of the room, or write to them at grosse-île@bape.gouv.qc.ca*

3940 Je souhaite insister ici sur le fait que les rapports du BAPE sont notamment fondés sur les opinions émises par les citoyennes et les citoyens. Ainsi, partager votre point de vue peut faire évoluer notre regard général sur le projet et ses enjeux.

3945 *I would like to emphasize here that the BAPE reports are based on the opinions expressed by citizens. Therefore, sharing your point of view can change our overall perspective on the project and its challenges.*

3950

En terminant, je remercie le porte-parole de l'initiateur, Jean-Michel Leblanc, et son équipe, de même que les différents ministères et organismes pour toute l'information qui a été fournie au cours de cette première partie de l'audience publique.

Un grand merci également à toutes les personnes qui ont posé des questions, ce qui nous a permis d'approfondir différentes facettes du projet.

3955

Enfin, merci aux personnes responsables de la sonorisation et de la captation vidéo, de la webdiffusion des séances, de la traduction et de la sténotypie ainsi qu'à l'équipe de la commission d'enquête et à ma collègue, Stella Leney.

3960

I would like to thank the spokesperson for the proponent, Jean-Michel Leblanc, and his team, as well as the various departments and agencies for all the information provided during this first part of the public hearing.

3965

Thank you also to everyone who asked questions, which allowed us to explore different aspects of the project in greater depth.

Finally, thank you to those responsible for the sound and video recording, the webcast of the sessions, the translation and the stenography, as well as to the inquiry commission team and my colleague, Stella Leney.

3970

Alors, au plaisir de vous revoir les 10 et 11 mars prochain. Merci beaucoup et bonne soirée!

AJOURNEMENT

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

3975

3980

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi, au meilleur de la qualité sonore et des enjeux liés à une audience par visioconférence.

3985

Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé :

3990

Yolande Teasdale

Yolande Teasdale [Membre : 289085-2]

Sténographe officielle bilingue